



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1992

SEANCE DU 7 OCTOBRE 1992

COMMISSION PLENIERE

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Excusés.</i>	3
<i>Communications de la Présidente</i>	
— Constitution du <i>Rat der Deutschsprachigen Gemeinschaft</i>	3
— Cour d'arbitrage	3
— Propositions relatives à l'avenir des provinces	3
<i>Projets de décret</i> (dépôt)	3
<i>Questions écrites</i> (art. 63 du règlement)	3
<i>Ordre du jour</i> (approbation)	3
<i>Questions d'actualité</i> (art. 65 du règlement)	
Question adressée à M. Di Rupo, ministre de l'Education:	
— Question de M. Liesenborghs: Formation complémentaire des puéricultrices	3

	Pages
Questions adressées à M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales:	
— Question de M. Liesenborghs: Formation initiale des maîtres	4
— Question de M. Dejonckheere: Régularisations des subventions	5
Questions adressées à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif:	
— Question de M. Clerfayt: Insuffisances dans le subventionnement du secteur non marchand	6
— Question de M. Detienne: Mesures récentes en matière de chômage	7
Questions adressées à Mme De Galan, ministre des Affaires sociales et de la Santé:	
— Question de Mme Delruelle: Situation dans les homes pour handicapés	7
— Question de M. Clerfayt: Subventions aux établissements pour handicapés	8
— Question de M. Winkel: Opération « Enfants dans la guerre »	8
 <i>Interpellations jointes</i>	
— de M. Monfils à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, sur « les déclarations de guerre à la Communauté française faites par le ministre-président à l'occasion des manifestations du 27 septembre, sa volonté de réduire les compétences de la Communauté au profit de la Région, les conséquences de cette attitude sur l'existence de la Communauté française ainsi que l'avenir des francophones suite à l'accord institutionnel intervenu entre les quatre partis de la majorité »	
— de M. Maingain à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, sur « le discours prononcé par le ministre-président à la réception officielle de la fête de la Communauté »	
— de M. Simons à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, sur « l'avenir de la Communauté française et de ses institutions »	
Discussion	9
Orateurs: MM. Monfils, Maingain, Gol, Maingain, Simons, Maingain, Simons, Biefnot, Monfils, Biefnot, Gol, Biefnot, Mme de T'Serclaes, MM. Moraël, Biefnot, Moraël, Anselme, ministre-président de l'Exécutif, Maingain, Mme Spaak, M. Anselme, Mme la Présidente, MM. Anselme, Monfils, Simons, Anselme, Monfils, Biefnot, Monfils.	

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: M. Bertrand, Mme Burgeon, MM. Hasquin et Perdieu, retenus par d'autres devoirs; MM. Boël, Désir et Knoops, à l'étranger; M. Hazette, empêché; M. Henneuse et Mme Mayence, en mission à l'étranger.

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Rat der Deutschsprachigen Gemeinschaft Constitution

Mme la Présidente. — M. le Président du Conseil de la Communauté germanophone m'a fait savoir que cette assemblée s'est constituée en sa séance du 15 septembre 1992.

Cour d'arbitrage

Mme la Présidente. — Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil les arrêts récemment prononcés par la cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

Propositions relatives à l'avenir des provinces

Mme la Présidente. — Le greffier de la province du Luxembourg nous a transmis une copie des propositions adoptées par le Conseil provincial du Luxembourg en sa séance du 17 septembre 1992 relative à l'avenir des provinces.

PROJETS DE DECRET

Dépôt

Mme la Présidente. — L'Exécutif a déposé les 31 juillet et 22 septembre derniers les projets de décret suivants:

1. Fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné.

Il est envoyé à la commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche.

2. Portant assentiment du Traité sur l'Union européenne, de 17 Protocoles et de l'Acte final avec 33 Déclarations, faits à Maastricht le 7 février 1992.

Il est envoyé à la commission des Relations internationales.

QUESTIONS ECRITES

(Art. 63 du règlement)

Mme la Présidente. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

— A M. le ministre Anselme, par MM. Ylieff, Maingain, Detienne, de Seny, Simons, Perdieu, Deworme, Daras, Damseaux, Dehousse, Defeyt, Saulmont et Wintgens;

— A M. le ministre Lebrun, par MM. Detienne, Perdieu, Ylieff, Defeyt, Hazette, Saulmont, Wintgens, Detremmerie, de Seny et Liesenborghs;

— A M. le ministre Di Rupo, par MM. Ylieff, Perdieu, Defeyt, Liesenborghs, Saulmont, Deworme, Snappe, Hasquin, Maingain et Duquesne;

— A Mme la ministre De Galan, par MM. Hasquin, Saulmont, Daras, Grimberghs, Maingain et Duquesne.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. — Au cours de sa réunion du 30 septembre 1992, et conformément à l'article 59, § 5, du règlement, la Conférence des présidents a fixé l'ordre des travaux de la présente commission plénière, dont vous avez eu connaissance.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, nous passons aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

(Art. 65 du règlement)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

QUESTION ADRESSEE A M. DI RUPO, MINISTRE DE L'EDUCATION

QUESTION DE M. LIESENBORGHES: FORMATION COMPLEMENTAIRE DES PUERICULTRICES

Mme la Présidente. — La parole est à M. Liesenborghs pour poser sa question.

M. Liesenborghs. — Madame la Présidente, ma question porte sur la formation complémentaire destinée aux

puéricultrices qui occupent des fonctions d'institutrices maternelles.

La pénurie d'institutrices maternelles diplômées est patente et grave. On a parlé de plusieurs centaines de postes occupés par des puéricultrices. Ces dernières font preuve de beaucoup de dévouement. Toutefois, il est incontestable qu'elles n'ont pas reçu une formation initiale les préparant à assumer l'intégralité des charges dévolues aux institutrices maternelles.

Parmi les propos de la rentrée, je me suis réjoui d'entendre M. le ministre Di Rupo exprimer son intention d'organiser des formations complémentaires à destination de ces puéricultrices occupant des fonctions d'institutrices maternelles.

Ma question est très simple: comment ces formations sont-elles organisées?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Di Rupo, ministre.

M. Di Rupo, ministre de l'Education. — Madame la Présidente, chers collègues, il est exact que, l'an passé, 297 puéricultrices ont été appelées à remplacer des institutrices maternelles. Pour l'année scolaire en cours, il n'existe pas encore de pénurie d'institutrices maternelles, mais elle risque de se produire très rapidement en raison des départs et des congés de maladie et autres. Dès à présent, dans certaines régions, on commence à la ressentir.

Les puéricultrices peuvent accéder au module de formation des institutrices maternelles. Il n'existe pas de module de formation spécifique pour les puéricultrices. Il appartient aux pouvoirs organisateurs de nous présenter des plans de formation continuée à cet égard.

D'une manière générale, comme vient de l'indiquer M. Liesenborghs, la problématique puéricultrice/institutrice maternelle doit trouver une réponse dans les prochains mois. Il s'agit d'une situation extrêmement particulière réclamant des modalités au niveau de l'organisation et du fonctionnement des écoles maternelles.

Nous n'en sommes pas encore là. Mais je puis promettre à l'honorable membre que, d'ici à la fin de l'année scolaire, une réponse sera fournie à ces importantes questions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Liesenborghs pour une réplique.

M. Liesenborghs. — Madame la Présidente, je suis parfaitement satisfait de la réponse de M. le ministre.

QUESTIONS ADRESSEES A M. LEBRUN, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE L'AIDE A LA JEUNESSE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

QUESTION DE M. LIESENBORGHES: FORMATION INITIALE DES MAITRES

Mme la Présidente. — La parole est à M. Liesenborghs pour poser sa question.

M. Liesenborghs. — Madame la Présidente, le ministre Lebrun a tenu dans *La Libre Belgique* du 25 septembre des propos percutants sur la formation initiale des maîtres.

Vu l'intérêt de ces propos, j'ai immédiatement téléphoné à son cabinet pour recevoir la note qui avait été diffusée aux acteurs concernés. Je n'ai pas reçu cette note, pas plus d'ailleurs que le fameux plan Lebrun pour la régionalisation de l'enseignement que j'avais également demandé.

On pourrait croire que plus un plan est fameux et percutant, moins il est diffusé et rédigé.

J'ai appris avec plaisir que les collaborateurs du ministre Lebrun recevaient cette semaine des spécialistes de différentes organisations qui ont planché sur la formation initiale des maîtres. Je crois savoir que plusieurs de ces spécialistes insistent sur le lien étroit entre la formation initiale et la formation continuée. Cette démarche honore le cabinet du ministre Lebrun et l'on peut espérer qu'elle débouchera cette fois sur une note écrite largement diffusée.

Mais revenons aux propos du ministre Lebrun dans *La Libre Belgique*. J'ai été frappé par ses déclarations sur la nécessité d'organiser le plan de carrière des enseignants, ce qui me semblait relever plutôt du département de son collègue. Nous avons été surtout impressionnés par ses déclarations hautement symboliques sur le fait que tous les enseignants, instituteurs et institutrices, régents et régentes porteront, à partir de septembre 1993, le titre «d'agrégé». Voilà donc une révolution dans le monde de l'enseignement. Les enseignants sont très heureux: M. Lebrun les a compris! Leur attente essentielle était évidemment d'être dotés de ce titre d'agrégé...

Mais revenons aux choses sérieuses. Dans les propos de M. Lebrun, on ne voit rien de concret pour les écoles normales. Ma question sera donc double...

Mme la Présidente. — Attention: vous parlez déjà depuis trois minutes. Si votre question est double, la réponse devra être très courte.

M. Liesenborghs. — Si vous m'interrompez, madame la Présidente, elle devra encore être plus courte.

Mme la Présidente. — Je ferai le décompte. (*Sourires.*)

M. Liesenborghs. — Dans cette fameuse note introuvable, quelles sont les mesures concrètes pour les écoles normales et quelle est la cohérence de votre plan avec celui de la formation continuée concoctée au cabinet Di Rupo?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lebrun, ministre.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. — Vous savez que, dans sa déclaration de politique communautaire, l'Exécutif s'était engagé à revoir la formation initiale des enseignants. J'ai en charge à la fois la formation initiale et la formation continuée pour les niveaux d'enseignement qui sont de ma compétence. Depuis plusieurs mois, j'ai commencé le travail de révision de la formation initiale des enseignants, qui a surtout consisté à entendre le milieu concerné. Je pense que M. Liesenborghs ne peut pas contester le fait qu'il est important de prendre un maximum de contacts avec tous les formateurs et tous les acteurs qui sont susceptibles, à un moment donné, d'exprimer des préoccupations en matière de formation initiale.

J'ai indiqué dernièrement — et cela a été repris dans *La Libre Belgique* — que les préoccupations de nombre d'acteurs consultés suivaient certains axes. L'une de ces préoccupations essentielles était le plan de carrière des enseignants, en ce compris la volonté de valoriser à la fois la

formation initiale et la formation continuée ainsi que l'expérience pédagogique.

Il me semble donc que, dans la nécessaire révalorisation de la formation à laquelle M. Liesenborghs faisait allusion, nous devons tenir compte du fait qu'un enseignant ayant reçu une formation initiale d'un certain niveau pourrait très bien, à un moment donné, valoriser la formation continuée et son expérience pédagogique pour arriver à accéder à un autre niveau d'enseignement.

Je pense être en mesure, d'ici quelques semaines, d'élaborer un document qui ne sera certes pas exhaustif et qui devra encore faire l'objet de consultations et de modifications, mais je ne peux m'engager à fournir à chaque parlementaire de simples notes de travail qui sont affinées au fur et à mesure des rencontres. Ainsi que je l'ai déclaré, je remettrai à la présidente de la commission de l'Enseignement l'ensemble des arrêtés passés à l'Exécutif et qui concernent ces matières, mais, je le répète, il n'est pas de pratique courante que des notes internes à un cabinet ministériel soient fournies à l'ensemble des parlementaires.

QUESTION DE M. DEJONCKHEERE: REGULARISATIONS DES SUBVENTIONS

Mme la Présidente. — La parole est à M. Dejonckheere pour poser sa question.

M. Dejonckheere. — Madame la Présidente, l'accord de l'Exécutif de la Communauté française contenait le souhait de la majorité de redynamiser le secteur non marchand par une série de résolutions qui se voulaient précises à l'époque et qui portaient essentiellement sur deux thèmes. Il s'agissait, d'une part, d'une répartition budgétaire équilibrée entre les différents volets des dépenses de la Communauté française et, d'autre part, de la fixation de mécanismes de subventionnement corrects à l'égard des institutions du secteur non marchand, de manière à garantir leur finalité sociale et culturelle.

Pendant tout le mois de septembre, nous avons été inondés de doléances provenant des secteurs homes, aide à la jeunesse, accueil ONE et EAP, lesquels nous affirmaient que leurs requêtes n'avaient pas été rencontrées en termes d'arriérés, d'indexation et de programmation sociale. Au niveau des EAP, par exemple, la libération du solde 90 du Fonds social européen était trop lente.

Ma question est donc la suivante: comment comptez-vous, monsieur le ministre, en termes de calendrier et de moyens, rencontrer les doléances des institutions du secteur non marchand que je viens d'énoncer?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lebrun, ministre.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Madame la Présidente, je remercie M. Dejonckheere de me donner l'occasion de faire le point en cette matière.

L'analyse du budget tel que déposé laisse apparaître une augmentation relativement importante des montants alloués au secteur non marchand, laquelle peut être estimée à environ 5,4 p.c. Quant à l'enseignement, tous secteurs confondus, il bénéficie d'une revalorisation de l'ordre de 3,5 p.c.

Nous avons donc amorcé un mécanisme de rééquilibrage du secteur non marchand, hors enseignement.

Vous avez très justement fait allusion à l'abondance de courrier que nous avons reçu dans le secteur du Fonds 81, relevant de ma collègue, Mme De Galan, ainsi que dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Je puis vous assurer que, dès le mois de juillet, un accord est intervenu entre nous pour que les indexations 1991 et 1992, les programmations sociales 1991 et 1992, la prime de pénibilité, ainsi que le jour de congé supplémentaire soient accordés aux deux secteurs en cause. Nous n'avons cependant pu concrétiser cet accord à ce moment étant donné que certaines organisations syndicales préféraient reporter le problème au mois de septembre. Dès le mois de septembre, l'Exécutif a confirmé l'incontestablement dû en cette matière, et le dossier a été envoyé à la commission qui doit avaliser les propositions de l'Exécutif.

Je puis donc rassurer M. Dejonckheere: les incontestablement dus 1991 et l'adéquation entre les secteurs que vous visez et l'enseignement — les 3 p.c. de novembre 1992 — sont acquis et soumis à la négociation.

Par ailleurs, je puis vous affirmer que deux des secteurs non marchands qui entrent dans mes compétences ont connu une revalorisation substantielle, à savoir les maisons d'accueil, qui n'avaient plus été revalorisées depuis longtemps, ainsi que l'aide sociale aux justiciables. Ces deux secteurs ont vu s'inscrire au budget 1992 des montants beaucoup plus importants et j'ai reçu l'accord de l'Exécutif de formaliser cela.

Enfin, pour ce qui concerne les asbl d'insertion socio-professionnelle et les EAP, vous constaterez également que le budget prévoit une croissance, modeste bien sûr, mais qui permet de faire face aux demandes de formation provenant des régions les plus frappées par le chômage.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Dejonckheere pour une réplique.

M. Dejonckheere. — Monsieur le ministre, je ne suis pas du tout satisfait de votre réponse. Je suis d'accord avec vous pour ce qui concerne le budget. Cependant, nous devons également tenir compte de la réalité sur le terrain où la situation est parfois vécue de manière très difficile.

Vous avez dit que les demandes relatives aux arriérés d'index de 1991 et 1992 avaient été rencontrées.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Pour 1992, il ne s'agit pas d'arriérés.

M. Dejonckheere. — Cependant, plusieurs maisons connaissent actuellement un passif antérieur aux années 1990 et 1991. Nous risquons donc de voir s'effectuer une revalorisation de certaines parties du secteur au détriment de quelques autres. Vous essayez de tendre vers un équilibre que je qualifierai d'aléatoire au niveau du budget. Notamment dans le secteur de la protection de la jeunesse, nous allons véritablement, selon moi, vers une rupture.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — C'est une autre question, madame la Présidente.

Mme la Présidente. — Effectivement, cette question devra être de nouveau posée soit par écrit, soit oralement pour toute explication complémentaire.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Rela-

tions internationales. — Madame la Présidente, je ne peux pas laisser cette question sans réponse.

Mme la Présidente. — Cela n'est pas prévu.

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Dans ce cas, je fournirai à M. Dejonckheere une réponse écrite concernant sa deuxième question.

QUESTIONS ADRESSEES A M. ANSELME, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF

QUESTION DE M. CLERFAYT: INSUFFISANCES DANS LE SUBVENTIONNEMENT DU SECTEUR NON MARCHAND

Mme la Présidente. — La parole est à M. Clerfayt pour poser sa question.

M. Clerfayt. — Madame la Présidente, la question que j'adresse à M. Anselme recoupe la question que M. Dejonckheere vient de poser à l'instant à M. Lebrun.

En fait, comme le problème qui m'intéresse concerne différents secteurs dépendant de différents ministres, j'ai jugé plus opportun d'adresser ma question au responsable chef d'orchestre qu'est — en principe — le ministre-président.

Nous avons reçu dans le courant du mois de septembre une avalanche de lettres émanant de différents responsables d'associations travaillant dans le secteur non marchand, lequel comme chacun sait, s'occupe des plus démunis. Ce courrier faisait état de dysfonctionnements ayant pour cause des difficultés de trésorerie par manque de moyens financiers versés à temps aux nombreuses associations fournissant des services aux plus démunis. Parmi les problèmes soulevés, on trouve les arriérés de subsidiation, parfois très anciens, l'insuffisance de couverture complète des coûts salariaux dans les récents arrêtés de subsidiation, l'indexation non encore fixée pour les années 1991 et 1992, ainsi que la cotisation capitative imposée aux associations qui emploient du personnel à temps partiel et les conséquences de tous les retards encourus, notamment les conventions collectives non encore signées, la programmation sociale non encore mise au point, etc.

La question que j'adresse au ministre-président est la suivante: quand on connaît l'intention manifestée par l'Exécutif dans sa déclaration d'investiture, c'est-à-dire le souci de favoriser l'épanouissement du secteur non marchand, comment peut-on en arriver à des situations comme celles dénoncées par l'abondant courrier dont j'ai fait état? Comment peut-on laisser dans la disette financière des gens qui, sur le terrain, se trouvent dans l'impossibilité de faire face à leurs responsabilités? Dès lors, que peut et que veut faire le ministre-président pour remédier à ces carences et faire en sorte que la situation précaire des organisations travaillant dans le secteur non marchand soit améliorée? De plus, quelles résolutions prendra-t-il afin d'empêcher que ces situations ne se représentent à l'avenir, lorsque nous aurons surmonté les difficultés de 1992?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Anselme, ministre-président.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, M. Clerfayt a évoqué tellement de

problèmes qu'il me paraît difficile, dans le cadre d'une question orale, de les retenir d'abord, et d'y répondre ensuite. Cela dit, je suis disposé à répondre par écrit à vos questions, monsieur Clerfayt, et ce, de manière plus précise et plus longue que ne le permet une question d'actualité.

Comme M. Lebrun vient de le rappeler, nous avons voulu, dans la déclaration de politique communautaire, valoriser le secteur non marchand. Nous l'avons fait en prenant une mesure importante, à savoir le passage de 590 000 francs à 620 000 francs pour les subventions en matière de permanents des diverses associations. C'est, selon moi, un effort important qui doit être mis en évidence. Je peux comprendre les réclamations qui ont été formulées.

En matière d'arriérés, les difficultés sont dues essentiellement au fait que nous avons vécu sur des douzièmes provisoires. Donc, au lieu de lancer la subvention par un simple arrêté annuel, comme cela se fait dans le cadre d'un régime normal, nous avons dû multiplier les arrêtés de subvention, c'est-à-dire, trois douzièmes provisoires d'abord, trois douzièmes provisoires ensuite et, enfin, le budget fin juin pour le solde de l'année.

Les retards se sont donc accumulés. J'espère que nous ne connaissons plus ce genre de situation l'année prochaine, puisque le budget sera présenté en novembre.

Dès lors, nous pourrions prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de nouveaux retards à l'avenir. Cela dit, il arrive que certaines associations — ce n'est pas la règle et je ne veux pas me défendre en disant cela — rentrent très tard leur décompte final. Et parfois, ce sont celles qui réclament le plus en cas de retard de versement de la subvention! Il est évident — et légitime — que le dernier versement a lieu sur contrôle.

Nous attendons le décompte final de l'association avant de verser les derniers subsides.

Deux éléments sont importants dans ma réponse: d'une part, une augmentation de 590 000 à 620 000 francs, et, d'autre part, le fait qu'il y a trois arrêtés de subvention au lieu d'un seul, ce qui a entraîné des retards importants.

Quant à la cotisation capitative, elle est actuellement en discussion au comité de concertation et cette question devrait théoriquement être tranchée dans un mois. J'espère que le résultat nous sera plus favorable qu'actuellement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Clerfayt pour une réplique.

M. Clerfayt. — Madame la Présidente, j'espère que les belles paroles de M. le ministre-président rassureront les gens qui, sur le terrain, sont quotidiennement pris à la gorge par les difficultés financières.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Delruelle.

Mme Delruelle-Ghobert. — Madame la Présidente, la question à laquelle M. Anselme vient de répondre concernait le subventionnement du secteur non marchand en général. Celle que j'avais demandé à adresser à Mme De Galan avait plus particulièrement trait aux problèmes des gestionnaires responsables des maisons accueillant des personnes handicapées, mais, en fait, il s'agit du même problème. Je voudrais insister à mon tour, monsieur le ministre-président, sur l'acuité du problème sur le terrain. La gestion devient de plus en plus difficile et l'impatience des travailleurs sur le terrain est tout à fait compréhensible.

M. Simons. — Vous parlez des travailleurs!

Mme Delruelle-Ghobert. — Cela vous étonne, monsieur Simons ?

Vous n'avez pas le monopole en la matière.

Madame la Présidente, il me paraît inutile de répéter à Mme De Galan ce que je viens de dire. Je voudrais cependant insister sur la situation extrêmement aiguë sur le terrain. Comme l'a dit M. Clerfayt, les belles paroles sont une chose, mais nous voulons savoir quand, véritablement, les gestionnaires seront payés. Car telle est bien la question.

Si j'ai bien compris, ce sera chose faite lorsqu'ils auront rentré leur dernier décompte. Mais combien de temps devront-ils encore attendre après le dépôt de ce dernier décompte ?

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Il faut compter entre six semaines et deux mois.

Mme Delruelle-Ghobert. — Je ne pense pas que cela pourra les rassurer pleinement, monsieur le ministre-président.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — J'ai indiqué que le budget de l'année prochaine devrait être fixé cette année et que nous pourrions alors tout régler par arrêtés annuels de subvention. Ce budget devrait être beaucoup plus important et entraîner par conséquent moins de difficultés.

Mme Delruelle-Ghobert. — Espérons-le, monsieur le ministre-président.

QUESTION DE M. DETIENNE: MESURES RECENTES EN MATIERE DE CHOMAGE

Mme la Présidente. — La parole est à M. Detienne pour poser sa question.

M. Detienne. — Madame la Présidente, je voudrais quant à moi attirer l'attention de M. le ministre-président sur un autre aspect plus spécifique, même si nous touchons au secteur non marchand dans son ensemble.

Vous savez que différentes associations et des services publics bénéficient, outre des subventions sous forme d'emplois, du bénévolat qui entre pour une bonne part dans la survie d'une série de projets. Ce bénévolat repose en partie sur la possibilité qui a été laissée jusqu'à présent aux chômeurs de choisir volontairement de se mettre au service de ces associations tout en bénéficiant d'une dispense de pointage. Or, une mesure récente prise par le ministre de l'Emploi et du Travail, prévoit, sauf erreur de ma part, qu'à partir du 1^{er} octobre, ces personnes bénéficiant d'une dispense de pointage pour travail bénévole auprès des services publics ou associations se verront retirer 15 p.c. de leurs allocations de chômage.

Si je me permets de vous interroger aujourd'hui à ce sujet, c'est bien entendu parce qu'il semble qu'il y ait un préjudice important pour toute une série d'activités qui entrent dans les compétences de la Communauté française.

Mes questions sont les suivantes. D'une part, y a-t-il eu une réaction officielle de l'Exécutif de la Communauté française face à ce problème ? D'autre part, des démarches ont-elles été entamées officiellement pour tenter d'empêcher les effets pervers de cette mesure ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Anselme, ministre-président.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, je voudrais dire que si la Communauté française subventionne les traitements des permanents et du personnel des associations, nous n'avons cependant aucun contrôle et strictement rien à dire sur les personnes engagées, que les travailleurs soient bénévoles ou non.

Je viens de prendre des renseignements, et il semblerait effectivement que le bénéfice, la moindre dépense, pour le budget fédéral, s'élève à près de cent millions.

On peut regretter que cette mesure constitue un frein à ce type de volontariat.

Mais encore une fois, la Communauté française ne peut en endosser la responsabilité au premier chef.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Detienne pour une réplique.

M. Detienne. — Il est vrai, monsieur le ministre-président, qu'il y a un partage des compétences et je comprends que vous ne vous sentiez pas tout à fait responsable.

Cela étant dit, vous donnez l'impression d'apprendre la chose. Etant donné l'impact et le préjudice que cela peut causer, je pense que cela méritait au moins une réaction officielle et des démarches. Or, je dois bien constater un vide dans ce domaine.

QUESTIONS ADRESSEES A MME DE GALAN, MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Mme la Présidente. — Le ministre-président répondra en lieu et place de sa collègue aux questions adressées à Mme De Galan.

Cela étant dit, monsieur le ministre-président, j'aimerais être prévenue d'une telle modification en temps utile.

QUESTION DE MME DELRUELLE: SITUATION DANS LES HOMES POUR HANDICAPES

Mme la Présidente. — Mme Delruelle avait demandé à interroger le ministre sur la situation dans les homes pour handicapés, mais, si j'ai bien compris, vous ne souhaitez plus poser votre question, madame Delruelle ?

Mme Delruelle-Ghobert. — Non, madame la Présidente, puisqu'elle a été débattue suffisamment.

J'en déduis que, sur le terrain, les personnes qui gèrent ces maisons, dans le secteur non marchand en tout cas, peuvent encore attendre plusieurs mois avant de voir arriver l'argent.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Non, non, madame ! Le budget 1992 a été voté, nous sommes arrivés à la fin de ces arrêtés de subvention.

Mme Delruelle-Ghobert. — Vous avez quand même répondu qu'il fallait attendre le dernier décompte et qu'à partir de là, il fallait encore patienter six semaines à deux mois.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Vous viendrait-il à l'esprit de payer des organismes, dans le cadre d'un budget public, sans contrôler l'affectation des fonds ?

Tant que nous n'avons pas les décomptes, nous ne pouvons donc pas prendre les arrêtés de subvention. (*Colloques.*)

Mme la Présidente. — Les questions d'actualité ne donnent pas lieu à un débat. Je vous demande donc de vous conformer au règlement.

Mme Delruelle vient de dire qu'elle ne reposerait plus sa question, et elle a conclu.

QUESTION DE M. CLERFAYT: SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES

Mme la Présidente. — La parole est à M. Clerfayt pour poser sa question.

M. Clerfayt. — Madame la Présidente, ma question, adressée à Mme De Galan, est plus précise et concerne davantage Bruxelles et les établissements pour personnes handicapées.

Fin septembre, Mme De Galan a signifié aux partenaires sociaux que l'Exécutif avait marqué son accord sur les critères d'adaptation des subventions pour 1992. Ce faisant, elle invitait aussi les partenaires sociaux à conclure une convention collective. Je voulais demander si les partenaires sociaux étaient prêts à signer une telle convention. Je crois savoir qu'il n'en est rien.

Pourquoi est-il tellement difficile d'arriver à signer une convention collective dans ce secteur ?

Mon deuxième souci est le suivant. Dans la lettre adressée par Mme De Galan au secteur, on a pu constater — et je m'en félicite — le souci du ministre de veiller à ce que le statut des travailleurs de ce secteur reste identique pour l'ensemble de la Communauté et à ce qu'il n'y ait donc pas de disparité entre les travailleurs résidant à Bruxelles et ceux du territoire unilingue de Wallonie.

Deux questions se posent. Primo, Mme De Galan a-t-elle, dans ces conditions, consulté le collège de la Commission communautaire française de Bruxelles ?

Secundo, compte tenu de la programmation sociale qui doit, d'après les calculs hors index, signifier une augmentation dans ce secteur, en terme d'impact budgétaire, de 2,5 p.c. hors index pour 1993, Mme De Galan prévoit-elle de majorer la dotation à la Commission communautaire française de Bruxelles d'un montant suffisant pour permettre à celle-ci de donner aux établissements bruxellois pour personnes handicapées les moyens de continuer à travailler valablement ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Anselme, ministre-président.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Effectivement, l'Exécutif a tranché il y a quelques semaines sur la problématique de la convention du secteur social et nous avons invité la commission paritaire à signer la convention collective.

Cette convention porte sur plusieurs choses, d'abord l'indexation, ensuite une programmation sociale de 1 p.c. en novembre 1991 déjà et de 3 p.c. encore en novembre prochain. Elle octroie deux jours de congé supplémentaire et une prime de pénibilité qui passe de 13 000 à 20 000 francs.

Nous attendons la réaction de la commission paritaire. La décision de l'Exécutif étant suspensive, elle est suspen-

due à l'accord de ladite commission. Nous n'avons la tutelle que de la commission communautaire bruxelloise. Il appartient donc à M. Gosuin de questionner le collège.

En tout état de cause, je puis vous dire que le crédit pour 1992 est parfaitement établi et tient compte de ces divers éléments. Nous allons maintenant entamer les discussions pour 1993. Vous en saurez plus dans les semaines qui viennent.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Clerfayt pour une réplique.

M. Clerfayt. — Monsieur le ministre-président, vous semblez attendre avec sérénité la conclusion probable d'une convention collective. D'après mes informations, rien n'est moins sûr, car il existe beaucoup de réticences dans ce secteur compte tenu des carences de vos propositions.

En ce qui concerne le cas de Bruxelles, si j'ai posé la question, c'est parce qu'une inquiétude s'est manifestée — comprenez-la — de voir pour 1993 la dotation insuffisamment augmentée.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Ce sera pris en considération.

M. Clerfayt. — Je vous remercie, monsieur le ministre-président.

Mme la Présidente. — Avant de permettre à M. Winkel de poser la dernière question, je voudrais souligner que lorsqu'une heure de questions d'actualité est prévue en séance publique ou en commission plénière, les ministres auxquels ces questions s'adressent sont tenus d'être présents, sauf circonstances exceptionnelles. (*Applaudissements.*)

M. Monfils. — Madame la Présidente, je vous remercie de rappeler le règlement. Il n'est en effet pas normal qu'au moment de répondre aux questions d'actualité, un des ministres questionné trois fois sur un problème technique soit absent. Mme la ministre De Galan avait deux mois et demi pour aller déjeuner en ville !

Mme la Présidente. — Je ne fais pas de procès d'intention. J'ai simplement procédé à une mise au point, et je souhaite qu'elle soit transmise.

QUESTION DE M. WINKEL: OPERATION « ENFANTS DANS LA GUERRE »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Winkel pour poser sa question.

M. Winkel. — Madame la Présidente, ma question s'adressait au ministre des Affaires sociales et de la Santé. Je ne vois pas très bien comment le ministre-président pourrait y répondre, même s'il préside l'Exécutif. Mme De Galan a mené une opération « Enfants dans la guerre », en collaboration avec l'ONE. Il s'agissait d'une mission exploratoire. Je ne souhaite pas poser ma question au ministre-président. Pour manifester mon mécontentement, je transformerai ma question en interpellation.

Mme la Présidente. — J'en prends acte, monsieur Winkel.

INTERPELLATIONS

(Art. 59 du règlement)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

INTERPELLATIONS JOINTES:

- DE M. MONFILS A M. ANSELME, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR « LES DECLARATIONS DE GUERRE A LA COMMUNAUTE FRANÇAISE FAITES PAR LE MINISTRE-PRESIDENT A L'OCCASION DES MANIFESTATIONS DU 27 SEPTEMBRE, SA VOLONTE DE REDUIRE LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA REGION, LES CONSEQUENCES DE CETTE ATTITUDE SUR L'EXISTENCE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE AINSI QUE L'AVENIR DES FRANCOPHONES SUITE A L'ACCORD INSTITUTIONNEL INTERVENU ENTRE LES QUATRE PARTIS DE LA MAJORITE »
- DE M. MAINGAIN A M. ANSELME, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR « LE DISCOURS PRONONCE PAR LE MINISTRE-PRESIDENT A LA RECEPTION OFFICIELLE DE LA FETE DE LA COMMUNAUTE »
- DE M. SIMONS A M. ANSELME, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR « L'AVENIR DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET DE SES INSTITUTIONS »

Discussion

Mme la Présidente. — La parole est à M. Monfils pour développer son interpellation.

M. Monfils. — Madame la Présidente, chers collègues, décidément, nous avons un ministre-président insortable!

On savait déjà qu'il avait quitté Namur pour Bruxelles, non par goût mais sur ordre, et ses premières interventions n'avaient pas donné de lui l'image d'un défenseur résolu de la Communauté française.

Mais là, il pousse le cochonnet au-delà des limites puisque le jour de la fête de la Communauté française, Communauté dont il doit être, en tant que ministre-président, l'incarnation ou tout au moins le porte-parole, il a craché dans la soupe en déclarant que la Communauté française était dépassée par les faits. Un peu comme un type qui vous invite au premier anniversaire de son mariage et qui dit à l'assistance: « depuis un an que j'en fais le tour, je trouve que ma femme est moche et sans avenir; je vais porter mes bijoux de famille à la petite Namuroise du coin ». (Hilarité.)

Affreusement *shocking*, n'est-ce-pas?

En fait, vous avez des excuses, monsieur le ministre-président. Marié de force avec la Communauté française par votre président de l'époque, vous avez tout de suite fait chambre à part et l'on peut dire aujourd'hui, à l'analyse, que vous avez conclu avec la Communauté française un mariage blanc.

Voilà pour l'aspect « convenances mondaines » de votre déclaration qui a eu au moins le mérite de soutenir le tonus des conversations de vos invités, rendant un peu

moins assommante la traditionnelle réception d'après discours.

Mais voyons maintenant le fond des choses et la première question: est-ce que le « tout à la Région » s'inscrit dans une évolution historique inéluctable?

1970: c'est l'autonomie culturelle et la reconnaissance aux Conseils culturels d'un pouvoir normatif;

1980: c'est la création des Communautés et l'accroissement des compétences par l'adjonction des matières dites personnalisables dont on disait à l'époque qu'elles ne pouvaient pas être régionalisées parce qu'elles n'étaient pas rattachées à un territoire mais qu'elles s'appliquaient à des femmes, à des hommes appartenant à la même Communauté linguistique, qu'ils soient domiciliés à Bruxelles ou en Wallonie;

1988: on accroît encore les compétences des Communautés par l'adjonction de l'enseignement.

Fatale attraction que cette attirance vers la Communauté. Celle-ci est en train d'en mourir car, après ces trois étapes, qui se sont toutes traduites par un accroissement des compétences des Communautés, c'est l'arrêt brutal et, si pas l'abandon du concept, au moins sa fin en tant qu'entité politique fondamentale du futur paysage institutionnel de la Belgique.

Vous ne le dites pas clairement, l'accord PS-PSC non plus, mais de Happart à Mathot, de Deprez à Lebrun, toutes les déclarations convergent pour dire que vous voulez, vous PS et PSC, réduire la Communauté française à la culture, l'audiovisuel, éventuellement les normes générales de l'enseignement, la recherche scientifique et les relations internationales qui y sont liées.

En fait d'évolution historique, ce serait plutôt la machine à remonter le temps puisque, si cela se réalise, la Communauté française en sera revenue pratiquement à la situation que l'on connaissait en 1970.

Pourquoi ce revirement? Pourquoi cette volonté de réduire la Communauté française à presque rien?

L'argument le plus absurde est évidemment le manque de moyens. Est-ce que la vie d'une structure étatique dépend de sa santé financière? Imagine-t-on de supprimer Liège ou Anvers ou même la Belgique parce que leur budget est gravement déficitaire?

Que vous refiliez le bébé à la Région ou pas, le problème reste le même: rien que pour l'enseignement, il faut trouver 10 milliards supplémentaires par an, sans compter tout le reste du secteur non marchand qui crie famine, comme le secteur de l'aide aux personnes handicapées.

Par quel tour de passe-passe ce qui est impossible à trouver en Communauté française est faisable en cas de transfert aux Régions wallonne et bruxelloise?

La richesse du budget wallon est un mythe orchestré pour soutenir une volonté régionaliste affirmée du PS. Avec les charges du passé du logement social évalué à 100 milliards, avec un encours des engagements en progression exponentielle, avec une diminution des moyens financiers en provenance de l'Etat central, à cause de l'effet automatique des lois de financement, la situation financière de la Région wallonne n'est pas réjouissante. Etre, comme l'a dit Serge Kubla, 123^e sur 170 unités territoriales régionales au niveau de l'Europe ne constitue certes pas une performance digne d'éloges.

Que le problème financier se place au niveau régional ou communautaire, il se pose dans les mêmes termes: refinancement, assainissement, éventuel recours à la capacité fiscale.

Qu'on ne dise pas que le dernier point motive à lui seul le passage à la Région qui dispose d'une compétence fiscale. Une loi spéciale peut parfaitement organiser la compétence fiscale des Communautés ainsi que l'a clairement démontré d'ailleurs un projet de loi — dont on peut discuter le principe, mais qui est techniquement et juridiquement exact — projet déposé par le précédent gouvernement et dont les fondements juridiques n'ont pas été critiqués par le Conseil d'Etat.

Si, d'après la légende, il suffisait de frotter la lampe d'Aladin pour s'assurer la fortune, je ne suis pas sûr qu'en caressant la Région wallonne, les enseignants recevront les 10 milliards qui leur sont nécessaires.

En réalité, sous ce fatras de décor en trompe-l'œil, sous les discours pompiers sur la bonne santé du budget de la Région wallonne, vous essayez — en vain — de justifier par le fric votre virage régional alors que, ce virage, vous le prenez pour des raisons purement doctrinaires.

Un exemple éclairant de votre attitude: les lois de financement et de régionalisation du 8 août 1988, permettent au Conseil de la Communauté et au Conseil de la Région wallonne de décider de commun accord que la Communauté française et son Exécutif exercent les compétences régionales. C'est ce qu'on appelle la fusion, et c'est la situation actuelle.

Et bien, dans l'accord institutionnel quadripartite que le PS et le PSC viennent de rédiger, c'est l'inverse que vous prônez: c'est la possibilité de transférer les compétences de la Communauté française vers la Région wallonne et vers Bruxelles via la Commission communautaire française.

Vive la défusion, à mort la fusion!

Si on peut au moins reconnaître au PS dans son courant majoritaire, et cela depuis plusieurs années, une large préférence pour le fait régional — et donc une certaine continuité de pensée —, que dire du PSC qui, lors des dernières élections du 24 novembre, distribuait un programme électoral dans lequel, en première page, on pouvait lire ce qui suit: «le PSC veut réaliser prioritairement la fusion Communauté-Région: un seul Exécutif, une seule assemblée, un seul budget»?

Je suppose que, comme Jeanne d'Arc, Deprez a entendu les voix non pas des anges mais des électeurs qui lui ont dit qu'ils votaient PSC exactement pour les raisons inverses à celles formulées dans le programme électoral de ce parti. C'est bien d'ailleurs dans sa nature de faire une chose et son contraire.

Wallon — maître chez toi, Bruxellois francophone — maître chez toi, et peut-être, par décision commune des uns et des autres, quelques dernières — et petites — compétences gérées en commun. C'est la teneur de l'accord quadripartite et c'est votre position, monsieur le ministre-président. Vous avez en deux phrases résumé dans *De Standaard* le dédain dans lequel vous tenez la Communauté française: «wij waren alleen een gemeenschap per referentie. Die tijden zijn voorbij».

Je suppose que tout le monde a compris.

M. Féaux. — Votre accent n'est pas très bon!

M. Monfils. — Je ne m'exprime pas à Gand!

M. Simonet. — Si vous y étiez, vous seriez applaudi. (*Rires.*)

M. Monfils. — Si votre accord passe le cap parlementaire et réussit — ce que, dans l'intérêt des francophones,

nous ne souhaitons pas —, il y aura donc débat entre francophones pour décider de ce qui est laissé à la gestion commune.

Quelle terrible hypocrisie que de faire croire à la population que ce débat reste ouvert! Vous avez déjà décidé de transférer les matières personnalisables — c'est-à-dire tout le secteur social — aux Régions. L'enseignement est en train de suivre le même chemin. Au niveau institutionnel, tout est déjà réglé dans votre accord, avant tout débat entre nous.

Le futur Conseil de Communauté sera, en fait, aux termes de votre accord, un Conseil par délégation. Même les ministres seront ceux de la Région wallonne et de la Région bruxelloise.

Vous nous appelez à un débat «bidon» sur le sort d'une Communauté dont, sur le plan des compétences comme de l'organisation, vous avez déjà réglé le compte!

Il restera donc une Communauté française amaigrie, sans influence, gérant, pour l'essentiel, des matières culturelles — trois milliards — et rédigeant de loin en loin quelques décrets et arrêtés dans le secteur audiovisuel. Et encore, qui croit une seconde que la possibilité donnée à la Région de lever des additionnels à la redevance radiotélévision ne va pas lui donner des idées concernant la gestion de l'audiovisuel et le contrôle des centres régionaux de la RTBF? Qui croit une seconde qu'une structure étatique pourra subsister longtemps avec d'aussi faibles compétences? Qui croit une seconde que les dépouilles de la Communauté française ne tomberont pas rapidement dans l'escarcelle wallonne et bruxelloise?

C'est d'ailleurs déjà commencé. J'ai lu aussi — toujours dans *De Standaard* — que vous portiez un intérêt marqué pour le manifeste de la culture wallonne. Vous auriez pu en écrire certains passages dont celui-ci que je livre à la méditation de mes collègues: «... nous ne pensons pas que la Communauté française de Belgique nous représente et nous définit véritablement. Celle-ci nous semble une notion hybride et artificielle qui n'est de nulle part. La Communauté française de Belgique aggrave la dépendance culturelle des Wallons par rapport à des centres qui leur sont extérieurs. Elle ne peut que réduire le pays wallon à une province culturelle francophone... On n'imagine pas une entité politique choisissant sa capitale en dehors de son territoire. Or, les décisions de politique culturelle sont prises de Bruxelles. Nous avons pour capitale une ville qui n'est pas wallonne et qui ne souhaite pas se reconnaître comme appartenant à la Communauté wallonne...».

Sans commentaire...

Pour mon parti, pour moi-même, et certainement pour d'autres ici présents, monsieur le ministre-président, notre territoire, à nous francophones, c'est la Wallonie et Bruxelles; et notre capitale, à nous francophones, c'est Bruxelles.

La déchirure entre Wallons et Bruxellois que vous allez obtenir si votre projet passe et si la Communauté française est amoindrie avant que vous ne la supprimiez, cette déchirure est une erreur historique que tous les francophones paieront cher.

La menace n'est pas lointaine. Samedi matin, le ministre de la Communauté flamande, M. Van den Brande a résumé la pensée flamande et les nouveaux risques pour les francophones. Il a dit abruptement en sept mots: «les Wallons laissent tomber Bruxelles, nous pas». C'est clair et c'est lourd!

C'est une folie, n'est-ce pas, de créer une brèche dans la solidarité francophone alors qu'en face, le banc flamand,

au moins uni sur les revendications institutionnelles, fait bloc. C'est une faute de séparer la Wallonie de Bruxelles parce que, loin de favoriser le dynamisme et l'esprit créatif des francophones, c'est courir le risque d'un repli régionaliste au niveau culturel.

Je ne développerai pas ce point ici car nous le ferons au cours des prochaines semaines. Je suis persuadé qu'une rupture entre la Wallonie et Bruxelles ne sera pas une source d'expansion culturelle mais qu'au contraire, elle constituera un risque de multiplication inutile des structures, de doubles emplois et d'abaissement qualitatif.

En conclusion de cette première partie de mon interpellation, par votre prise de position déterminée pour une réduction fondamentale des compétences de la Communauté française et donc de son influence, on sait maintenant que les craintes que j'avais émises sur les motivations de ceux qui vous ont envoyé à la Communauté française étaient fondées.

La Communauté française n'est pas dépassée par les faits. Le PS, avec la complicité du PSC, a décidé froidement de l'abattre et vous avez été désigné pour jouer le rôle du notaire chargé de liquider la succession.

Le deuxième et dernier point que je voudrais aborder succinctement est l'attitude du PS et du PSC dans l'accord institutionnel concocté par les partis — le gouvernement n'est pas intervenu! — sous l'égide de M. Dehaene.

Non seulement, vous avez jeté les bases d'une organisation qui risque de détruire la solidarité entre francophones, mais vous avez encore, comme lors des lois de financement de 1989, trahi les francophones.

Le parallèle entre les deux époques est aveuglant. 1989: MM. Deprez et Moureaux déclarent que, grâce aux lois de financement, l'enseignement aura des moyens suffisants, supérieurs même à ce qu'ils étaient avant la communautarisation. Bref, l'âge d'or, l'Eldorado! Un an après, c'est le drame et l'état de « préfaillite » de la Communauté. Faiblesse ou incompetence — ou les deux — des négociateurs francophones.

Rebelotte il y a huit jours. Les mêmes, dont M. Deprez, sortent en disant: « Promesse tenue, l'accord de refinancement est dans la poche. » Mais comme le refrain est connu, on se méfie. On étudie. Le résultat: deux milliards de transfert du solde de la redevance et 1 milliard — au mieux — en 1993 par la liaison de 20 p.c. du budget de la Communauté française au PNB.

Voilà votre victoire! C'est tellement ridicule, tellement maigre, qu'il vous faudra, vous, ministre-président, dans les jours qui viennent, revoir tout votre budget « recettes », puisque vous avez prévu 1,7 milliard de rentrées fiscales que vous ne pourrez engranger, l'accord indiquant clairement que la compétence fiscale n'est pas rendue applicable. Cela veut dire, que l'on discute ou non pour savoir si, sur le plan juridique, vous avez raison ou tort, que de toute façon, votre projet de wallotaxes est à l'eau parce que, politiquement, vous n'avez aucune marge de manœuvre pour les décider.

Résultat de votre bel accord institutionnel: le bilan financier de la Communauté française est une perte de 1,8 milliard en 1992, de 1 milliard en 1993 et un gain de 250 millions en moyenne pour chacune des années 1994, 1995, 1996.

Il n'y a donc aucune correction dans la loi de financement et aucun moyen financier supplémentaire n'est dégagé pour la Communauté française. Tout le monde le constate, à commencer par les syndicats de l'enseignement, qui savent compter...

Je dis bien « Communauté française », car la Communauté flamande reçoit évidemment beaucoup, à savoir la partie du solde de la redevance qu'elle n'avait pas encore intégrée dans son budget, ce qui lui donne évidemment des moyens supplémentaires.

Elle reçoit d'ailleurs aussi une somme d'environ 3,5 milliards, pendant flamand de la compensation accordée à la Communauté française, de la transformation des chèques-repas en prime de fin d'année, sujette à prélèvement social et fiscal. Le système est le suivant: on vous donne de l'argent d'un côté pour le rendre à l'Etat de l'autre. Dès lors, vous ne gagnez rien! Et comme les Flamands n'ont pas organisé le système des chèques-repas, cela fait 3 milliards supplémentaires dans leur escarcelle! Le bénéfice net de l'accord pour la Communauté flamande est donc de 5,8 milliards.

La Région wallonne, quant à elle, reçoit un cadeau: la possibilité de prélever des additionnels à la redevance radio-télé.

Un des effets pervers de votre accord, c'est que la Flandre, ayant plus d'argent, pourra améliorer le sort de ses enseignants, écartant par conséquent le rêve caressé par les syndicats francophones de voir un front uni des enseignants des deux Communautés réclamer du gouvernement national des moyens supplémentaires pour les deux Communautés.

Comme ils ont de l'argent, ils peuvent en quelque sorte faire chambre à part et ne pas s'occuper des francophones!

Comme en 1989, vous vous êtes moqués des francophones et vous avez cédé.

Il y a tout de même un mieux: alors qu'il a fallu, en 1989, deux ans pour que vous reconnaissiez vos erreurs, il n'a pas fallu, cette fois-ci, huit jours à M. Deprez pour reconnaître que ce n'était pas suffisant, en justifiant le lâchage francophone par le fait qu'il fallait trouver un accord pour contrer le risque de séparatisme.

Même s'il n'est pas valable, on est content d'avoir un accord: argument débile! Quand un couple se dispute et demande la séparation de corps, c'est toujours, au bout du terme légal, la conversion de la séparation de corps en divorce. Quel plus beau cadeau aux séparatistes que d'aller dans leur voie en offrant, dans une négociation qui est plutôt un abandon, ce qu'ils n'auraient jamais obtenu d'une autre manière! La Belgique n'est pas la Yougoslavie, et je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de Flamands qui aient envie de faire triompher leurs idées séparatistes en plastrinant les banques ou les commissariats de police, comme en Irlande ou au pays basque.

Non seulement, par votre faiblesse, vous avez raté la chance du refinancement de la Communauté, mais vous vous êtes agenouillés devant les exigences flamandes pour tout le reste: diminution des droits de vote et de représentation politique des francophones de la périphérie bruxelloise et des Fourons, diminution du nombre de parlementaires européens francophones au profit des Flamands, scission de la province de Brabant, probable prélude à la scission de l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde, composition du Sénat à majorité flamande, sans exigence de votes à la double majorité, qui représenterait pourtant une garantie pour les francophones. Même le tabou francophone comme la discussion sur la fédéralisation de la sécurité sociale a été levé puisque vous avez accepté que des études dites objectives soient menées sur le sujet. Connaissant, par la longue histoire des négociations institutionnelles, la technique flamande de progression, nul doute qu'on découvrira des transferts non objectifs et que la prochaine revendication à laquelle, si vous êtes encore là, vous vous empresserez d'acquiescer, sera la sup-

pression de ces transferts. Ce sera la porte ouverte à la fédéralisation de la sécurité sociale. Cela a déjà commencé d'ailleurs puisque la Volksunie, dont les voix vous sont indispensables pour faire passer votre accord, exige déjà des éléments concrets dans le secteur des transferts de sécurité sociale avant de voter les textes.

Quant au sort fait à Bruxelles par votre accord, il n'est pas plus brillant : complexité, byzantinisme, accroissement de la mainmise flamande, verrou encore plus solide mis au carcan des dix-neuf communes. Mes amis bruxellois développeront cet aspect de l'accord institutionnel.

Bref, voilà le travail.

Vous partez au combat en promettant de ramener un butin pour la Communauté injustement désargentée. Vous revenez de la bataille, mais vous n'avez pas de butin. L'armée adverse a avancé un peu plus. Les francophones de Bruxelles sont un peu plus encerclés. Bref, vous avez ramassé des baffes sans réussir à en placer une sur la joue des autres et vous dites : « chic, sans nous, ça aurait pu être pire ! Match nul ! ». Applaudissement, joie, on porte pratiquement les présidents en triomphe. « Match nul. » C'est ainsi que vous appelez le résultat de vos négociations. Il suffit de lire la réaction à l'accord en Flandre pour être convaincu du contraire.

Les Flamands ont tout obtenu, et ils savent qu'au moindre grognement de leur part, vous êtes prêts à donner tout le reste.

Provenant d'un grand parti comme le PS qui représente plus du tiers des électeurs wallons et près du cinquième des électeurs bruxellois, cette incapacité à tenir tête aux Flamands dans les négociations successives a quelque chose d'effrayant.

Conclusion : le pays est engagé un peu plus dans la voie du confédéralisme, antichambre du séparatisme.

L'institutionnel revient au galop alors que le message des électeurs du 24 novembre allait en sens opposé. Le budget de la Communauté française est infaisable en 1993. Il doit être revu à la baisse en 1992. Les francophones sont encore un peu plus bousculés par le nord du pays.

Vous avez cru obtenir la pacification communautaire par la lâcheté. Vous n'aurez pas obtenu la pacification communautaire, et vous aurez tout perdu, même l'honneur. (*Applaudissements sur les bancs du PRL et du FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Maingain pour développer son interpellation.

M. Maingain. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, le sentiment de désarroi et d'abandon de l'opinion publique, tant wallonne que bruxelloise, à la suite des accords intervenus entre les partis qui soutiennent le gouvernement fédéral belge est tel qu'on ne peut croire qu'il ne s'agit que de la énième étape de la réforme de l'Etat belge.

Quand on se souvient de ce que fut l'approbation massive des Wallons et des Bruxellois au moment du pacte d'Egmont, on constate qu'aujourd'hui les accords dits de la Saint-Michel ne suscitent aucun enthousiasme, aucun élan du cœur et de l'esprit, ni des Wallons ni des Bruxellois. Sans comprendre toutes les subtilités de l'architecture institutionnelle qui leur est annoncée, les Wallons et les Bruxellois perçoivent que quelque chose de faux, de contre nature se réalise, qui va à l'encontre de ce qu'ont toujours exprimé tous ceux qui, dans le mouvement wallon ou dans l'action francophone à Bruxelles, appelaient de leurs vœux, c'est-à-dire une plus grande unité des francophones pour mettre fin à leur dépendance vis-à-vis de la Flandre.

Aujourd'hui, nombre de Wallons et de Bruxellois ont la conviction que les accords intervenus entre partis gouvernementaux aggravent leur situation d'affaiblissement face à l'Etat flamand.

Si on est arrivé à une telle situation, la cause n'est pas uniquement imputable à la Flandre. Certes, les plus lucides savent ce que signifie l'expansionnisme du nationalisme flamand. Mais, reconnaissons-le, par rapport à ce que fut la prise de conscience et la force de réaction des Wallons et des Bruxellois dans les années soixante et septante, il y a un recul.

Et ce recul est le fait de ceux qui, dans les partis traditionnels, et aujourd'hui c'est davantage vrai dans les deux partis gouvernementaux, le PS et le PSC, qui s'emploient à fausser la perception des véritables enjeux qui attendent les Wallons et les Bruxellois et à mettre à bas ce qui a été construit, avec patience et régularité, par les dirigeants du mouvement wallon et francophone, par les premiers fédéralistes, par tous ceux qui ont toujours appelé à la dignité des francophones.

Votre propos, à l'hôtel de ville de Bruxelles, le 27 septembre dernier, fut, monsieur le ministre-président, la négation même de ce qui a toujours été dit, fait et voulu par les plus éminents dirigeants wallons et bruxellois.

Votre comparaison entre la Belgique unitaire et la Communauté française — la Communauté française devant subir, selon vos termes, le même sort que la Belgique unitaire — est l'expression la plus pénible de votre méconnaissance de la raison d'être de la Communauté française. Pour tous ceux qui ont plaidé en faveur d'une Communauté française forte et unie justement pour faire face à une Belgique unitaire et dominée par la Flandre, votre propos a été blessant.

Susciter une telle confusion entre la Belgique unitaire qui relève du passé, et la Communauté française, qui est notre avenir et notre espoir, restera une de vos plus lourdes erreurs de jugement.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — C'est ridicule !

M. Maingain. — J'ai relu récemment l'ensemble des travaux parlementaires se rapportant aux révisions constitutionnelles de 1970 et de 1980, la première fondant l'autonomie culturelle et les Communautés, la deuxième leur apportant de nouvelles compétences et les renforçant, sans oublier l'étape de 1988. Jamais je n'ai lu de déclarations de parlementaires wallons ou bruxellois de quelques importance dénonçant l'institution de la Communauté française ou affirmant que l'existence de celle-ci serait en contradiction avec la création des Régions wallonne et bruxelloise.

Au contraire, les plus grandes figures du mouvement wallon, tels les Marcel Thiry et Maurice Bologne qui étaient parlementaires, en 1970, lors de la première révision constitutionnelle créant les communautés, ont été assez clairvoyants pour dire et affirmer que la Communauté française, telle qu'organisée avec les compétences qu'on lui octroyait, était une institution indispensable au développement de la Wallonie et de Bruxelles. Jamais je n'ai lu des propos de ces grands dirigeants wallons disant que la Communauté française occulterait la Région wallonne ou, à tout le moins, la déforçerait dans son développement.

Au contraire, Marcel Thiry, dans un article remarqué à *La Revue de Paris*, publié en 1967, sous le titre *La modification belge*, disait déjà que Bruxelles et la Wallonie devraient se reconnaître dans la Communauté française.

La Communauté française n'est pas une communauté de référence, comme le ministre-président a bien voulu le

déclarer au *Standaard* et au *Soir*, elle n'est pas déduite de l'existence de la Communauté flamande, elle est, depuis ses origines institutionnelles, par la volonté des hommes politiques de Wallonie et de Bruxelles, une communauté de destin et de projet. On chercherait en vain aussi, dans les travaux parlementaires, lors de l'adoption des lois créant le statut de la Région de Bruxelles, une déclaration quelque peu significative, même dans les rangs de votre propre parti, monsieur le ministre-président, pour dire que la création de la Région de Bruxelles justifierait une réorganisation de l'institution communautaire française.

M. Gol. — A l'époque, on disait le contraire. On disait que l'on ne pouvait pas accroître les pouvoirs de la Communauté française et surtout pas la fusionner tant que Bruxelles ne serait pas constituée en Région. Aujourd'hui, on utilise le fait que Bruxelles existe en tant que Région pour proposer de supprimer la Communauté française ou du moins la laisser s'étioler.

M. Maingain. — Cet argument est utilisé depuis peu aux seules fins de faire croire à une opinion publique wallonne, mal ou peu informée de la réalité bruxelloise, que la Communauté française ne doit plus être l'institution protectrice des francophones de Bruxelles et de la périphérie puisque la Région bruxelloise a été créée et que les francophones bruxellois seraient maîtres de leurs affaires. Quoi de plus faux!

Dois-je vous rappeler ce que sont les réalités institutionnelles à Bruxelles qui permettent aux Flamands, par leur sur-représentation des Flamands au sein de l'Exécutif, d'exercer un chantage régulier sur la maîtrise de nos affaires à Bruxelles? Même si nous avions pu modifier le statut de la Région de Bruxelles afin que la majorité des francophones se retrouve davantage maîtresse de son avenir, cela ne justifierait pas la fin de la Communauté française et la division de ses compétences, comme vous le prévoyez.

Il faut dire ici, avec force, dans l'enceinte du Parlement de la Communauté française, que le discours politique opposant les Régions wallonne et bruxelloise à la Communauté française est un discours récent qui trouve sa source au sein du parti socialiste, dans ce qui fut, au départ, un débat interne lié à la prise de direction de ce parti.

C'est un fait nouveau dans l'histoire des réformes institutionnelles que l'on plie, que l'on subordonne la réalité d'une institution, la Communauté française, aux intérêts d'un parti, le parti socialiste, plus préoccupé que jamais par l'exercice du pouvoir.

C'est un terrible renversement dans l'ordre des priorités: le fait partisan prime l'intérêt général d'un peuple!

On ne peut que s'étonner que, contrairement à ses engagements électoraux, le parti social chrétien se mette aujourd'hui à la remorque du parti socialiste.

Pour tous ceux qui, du Congrès national wallon, au lendemain de la guerre, à la création des partis fédéralistes en Communauté française, ont travaillé à l'émancipation de la Wallonie et de Bruxelles, à l'unité des francophones, c'est un retournement de l'histoire. S'ils avaient dû suivre une telle méthode, avoir de telles faiblesses, aujourd'hui, la Région wallonne, pour ne même pas parler de la Communauté française, n'existerait pas!

La véritable cause de l'aveuglement des négociateurs francophones du PS et du PSC tient à cette seule constatation: la crainte de la perte du pouvoir. Après l'ultimatum du CVP à la fin de l'été, ils ont négocié la peur au ventre, la peur de se retrouver face à l'électeur et que les cartes électorales soient rebattues.

Quelle tromperie de tenter de faire croire aux Wallons et aux Bruxellois qu'il s'agit de gagner la course de vitesse entre les séparatistes et les fédéralistes et que ces accords éloignent la menace séparatiste! En Flandre, ce sont d'ores et déjà les séparatistes qui ont gagné la course de vitesse, tout le mouvement flamand se retrouve déjà mobilisé pour préparer les prochaines étapes de la séparation. Je ne suis même pas certain, avec François Perin, que la Belgique — ou que la nouvelle Belgique issue de ces accords — ait gagné dix ans. Les événements vont se précipiter et leur ampleur sera aussi inattendue que leur survenance sera brutale.

Il n'y a plus d'équilibre fédéral possible dans la Belgique car il ne peut y avoir coexistence d'un Etat belge et d'un Etat nationaliste flamand. Or, l'Etat flamand se construit dans la Belgique aussi longtemps que cela lui sera profitable, hors de la Belgique dès que cet Etat aura engrangé des acquis irréversibles. Ils ont pour nom: Bruxelles, la périphérie, les Fourons.

L'avertissement doit être clair: on ne peut plus juger des accords institutionnels entre partis si on ne tient pas compte de cette évolution irréversible. Dès lors, tout accord doit être analysé en se posant toujours la même question: quelles en seront les conséquences le jour où la Flandre sera indépendante? Les droits des francophones, l'organisation des pouvoirs qui les représentent, la Communauté française et les Régions wallonne et bruxelloise, dont personne ne nie l'existence, doivent être appréciés sur base d'un seul critère: face à l'Etat flamand, les francophones, wallons et bruxellois, bénéficient-ils, par l'application des accords d'une protection, d'une unité renforcées?

Bien que mon collègue M. Monfils ait déjà largement abordé le sujet, je tiens à émettre quelques considérations sur les conséquences des accords intervenus.

En premier lieu, on nous affirme — ce sont les propos mêmes du ministre-président — que, demain, nous serons maîtres de l'organisation des pouvoirs de la Communauté française. Ainsi, nous pourrions, entre francophones, décider de l'avenir de nos institutions. Il n'en est rien, car ce que l'accord prévoit, c'est uniquement le démantèlement de la Communauté française, c'est le transfert de compétences vers la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles, c'est la possibilité de transférer toutes les compétences, sans qu'aucun cran d'arrêt institutionnel ne soit prévu!

Craignant un éventuel changement d'orientation dans le futur, vous envisagez même d'interdire à l'avenir la « fusion » de la Région wallonne et de la Communauté française. Vous allez modifier la loi de manière à ce que l'éventuelle volonté des élus de Wallonie et de Bruxelles, en ce sens, ne puisse pas se réaliser.

M. Gol. — On protège M. Deprez contre un retour à sa doctrine initiale.

M. Maingain. — Vous faites tout pour créer la force centrifuge de la Communauté française et vous ne prévoyez aucune condition permettant d'assurer le renforcement de celle-ci. Une conséquence en sera notamment l'éclatement du pouvoir législatif de la Communauté française. Demain, un million de Bruxellois francophones vont légiférer pour eux seuls et les Wallons feront de même dans leur Région. Quelle aberration, jamais soutenue d'ailleurs par aucun militant du mouvement wallon ou bruxellois francophone, d'avoir, pour tout ce qui concerne nos intérêts communs — et les compétences qui sont actuellement dans le panier de la Communauté française touchent à nos intérêts communs — un pouvoir législatif divisé, morcelé, qui suscitera entre Wallons et Bruxellois autant d'obstacles que ceux que vous créez par ces législations différenciées.

Si l'on suit le raisonnement de M. Mathot, qui demande la fin de la Communauté française, il faudra attendre un sommet de la francophonie pour que les Wallons et les Bruxellois se rendent compte qu'ils partagent la même culture et la même langue.

Selon vos déclarations au journal *Le Soir*, vous êtes le génial inventeur non seulement de la culture wallonne, mais aussi d'une culture bruxelloise francophone, dont on ne sait ce qu'elle signifie! Vous ajoutez que c'est la culture francophone tout court — qui n'existe pas davantage — qui nous unit.

Nous vous invitons à relire Félix Rousseau, ce qui vous permettra de vous rendre compte que, depuis des siècles, la Wallonie est française et que depuis un temps qui n'est pas si proche, Bruxelles est aussi une grande ville de langue française.

Non seulement vous conduisez les francophones à la division, mais vous exposerez demain les francophones de Bruxelles à tous les chantages flamands. Comprenez bien que la clé de tout votre schéma institutionnel à Bruxelles réside dans le financement.

Que prévoit votre accord en ce qui concerne le financement des compétences relatives aux francophones de Bruxelles?

Dans le régime définitif — je ne parle même pas des modestes picailions que nous aurons dans les deux ou trois années à venir —, la Région bruxelloise inscrira à son budget une dotation pour les commissions communautaires française et néerlandaise de 2,6 milliards. J'attire déjà l'attention sur le fait que si on veut aller au-delà de ces 2,6 milliards, — ce qui sera nécessaire — seul l'Exécutif bruxellois pourra le proposer, ce qui requerra l'accord des Flamands, et comme vous n'avez pas modifié les règles du jeu institutionnel au sein de l'Exécutif bruxellois, la règle du consensus entre ministres des deux Régions linguistiques étant interprétée comme exigeant l'unanimité, les francophones de Bruxelles subiront un premier chantage des Flamands.

Mais même pour constituer ces 2,6 milliards, où croyez-vous que l'on trouvera l'argent dans le budget de la Région bruxelloise? Où croyez-vous qu'il existe une marge de manœuvre à l'heure actuelle dans le budget de la Région bruxelloise pour amener les moyens financiers du financement de notre culture française à Bruxelles? Ce qui veut dire que, demain, nous allons devoir supprimer un certain nombre de politiques menées dans la Région de Bruxelles — où est l'avancée régionale de Bruxelles, avancée dont vous vous targuez tant en ce qui concerne la Wallonie? —, non seulement nous serons confrontés à un problème de financement des politiques régionales, et donc nous n'aurons d'autres choix que de lever l'impôt. Croyez-vous un seul instant que tout cela se fera sans aucune difficulté à Bruxelles, quand on sait que déjà le ministre des Finances, le CVP Jos Chabert, a annoncé qu'il s'opposerait à tout financement complémentaire par l'impôt au bénéfice des francophones à Bruxelles?

Les francophones de Bruxelles avaient de la force au sein de la Communauté française. Vous les exposez aujourd'hui davantage au chantage flamand.

Venons-en aux Fourons et à la périphérie. Commençons avec les Fourons. La grande avancée des Fouronnais en 1988, c'est qu'ils allaient pouvoir voter à Aubele, commune wallonne limitrophe, non seulement pour les élections législatives fédérales, mais aussi pour le Conseil de la Communauté française et le Conseil régional wallon. Jean-Marie Happart allait être l'élu direct — il l'a été un temps — des Fouronnais wallons au Conseil régional wallon. Ce maigre avantage, cette seule petite chose qui a permis de

faire avaliser par les Fouronnais les mauvais accords de 1988 est abandonné aujourd'hui. Il n'y aura plus d'élu direct des Fourons au Conseil régional wallon et pas davantage au Conseil de la Communauté française.

Pour les francophones de la périphérie, vous opérez aussi un recul net en ce qui concerne leurs droits politiques. Aujourd'hui, ils étaient, par leurs droits de vote et d'éligibilité au sein de la Communauté française, des citoyens de la Communauté française. Vous en faites demain une minorité non protégée en Flandre. Vous placez des citoyens de votre Communauté hors champ d'intervention de la Communauté dont ils relèvent. Ce que les 120 000 Bruxellois francophones de la périphérie demandent, c'est non pas d'avoir un système de protection en Flandre, mais de pouvoir dire qu'ils appartiennent à une Communauté avec laquelle ils vivent pleinement. Et cela supposait qu'on maintienne pour ces 120 000 Bruxellois francophones de la périphérie bruxelloise le droit de vote et d'éligibilité au Conseil de la Communauté française. Quant au prétendu régime de protection qu'on instaure, d'abord, il ne concerne même pas les francophones des communes sans facilités. Ceux-ci sont purement oubliés, alors qu'ils sont les plus nombreux!

M. Clerfayt. — Ce sont pourtant les plus nombreux, ils sont 80 000!

Mme la Présidente. — Monsieur Clerfayt, veuillez ne pas interrompre l'intervenant qui s'exprime et qui est de votre groupe. (*Colloques.*)

M. Maingain. — Il y a donc un recul net des droits politiques mais le système de protection que vous instaurez est un faux système. En effet, le véritable système de protection d'une minorité devrait lui permettre d'avoir le bénéfice de l'intervention des autorités politiques dont elle se réclame. En fait, ce que le droit international permet aux Alémaniques du Trentin et de Haut-Adige, vos accords le méconnaissent au détriment des francophones de la périphérie bruxelloise.

De plus, vous n'ouvrez aucun recours juridictionnel nouveau pour les francophones de la périphérie et ce, ni devant la Cour d'arbitrage — ne serait-ce que sur base de l'article 23 de la Constitution consacrant la liberté linguistique —, ni devant le Conseil d'Etat et les chambres bilingues du Conseil d'Etat. En effet, seules les chambres flamandes du Conseil d'Etat seront toujours amenées à juger en dernier recours des contestations sur les droits linguistiques des francophones. En réalité, ce que vous créez ainsi, ce sont certaines institutions, certaines autorités comme le vice-gouverneur de la province de Brabant — qui sera alors la première autorité — pour s'en prendre aux majorités francophones dans les conseils communaux de la périphérie bruxelloise. Vous verrez demain que le vice-gouverneur de la province de Brabant flamand se comportera comme le vice-gouverneur à Bruxelles, c'est-à-dire en autorité harcelante des intérêts des francophones. Vous le verrez dans la pratique, ce qu'un gouverneur francophone de la province bilingue de Brabant n'a jamais été capable de faire, en faveur des francophones de la périphérie. Comment croire qu'un vice-gouverneur de la province de Brabant flamand le ferait mieux et avec plus d'efficacité, alors qu'il sera placé sous le contrôle direct des autorités flamandes?

Mme Spaak. — Saint Nicolas n'existe pas!

M. Clerfayt. — Il faut revaloriser Bruxelles, à sa vraie dimension!

M. Maingain. — Dans ces accords concernant la périphérie, vous n'avez même pas obtenu le respect de vos

accords précédents. Vous n'avez même pas obtenu que les autorités flamandes mettent fin à leur pratique d'annulation des délibérations des conseils communaux de la périphérie, au motif que des francophones s'y expriment en français.

M. Simons. — Vous non plus!

M. Maingain. — Mais nous, monsieur Simons, nous avons des mandataires qui continuent à s'y exprimer en français. Ce n'est pas votre cas.

M. Simons. — Votre parti compte des ministres à la Région bruxelloise. Ils pourraient donc intervenir, mais malgré cela, nous n'avons pas vu le début d'un changement quant à la protection des francophones de Bruxelles...

M. Maingain. — Monsieur Simons, vous êtes très mal placé pour dire cela, car c'est bien votre parti que l'on a vu appuyer le *Vlaams Blok* et la *Volksumie* et les autres partis flamands pour empêcher qu'au Conseil régional bruxellois, on parle de la périphérie! C'est cela, la vérité! (*Protestations de M. Simons.*)

Mme la Présidente. — Monsieur Simons, vous aurez l'occasion de prendre la parole tout à l'heure.

M. Simons. — Animons donc notre Conseil, il est presque mort...

Mme la Présidente. — Je ne suis pas tout à fait d'accord.

M. Maingain. — Abordons le plan financier et la redevance radio-télévision. Sur ce point, je me souviens des déclarations du précédent ministre-président, M. Féaux, qui disait: «Faisons de cette redevance un impôt communautaire parce que la compétence de l'audiovisuel est à la Communauté.» On laisse penser que la compétence audiovisuelle restera à la Communauté, mais la redevance radio-télévision ne devient pas pour autant un impôt communautaire, elle est en voie de devenir un impôt régional. Vous faites échapper ce modeste impôt à la compétence de la Communauté.

Pour fortifier la Communauté française, et nous l'avons dit malgré l'impopularité de cette annonce, il eût fallu qu'on lui accordât un pouvoir fiscal. Il n'y a pas une autorité publique qui puisse tenir debout, qui puisse être forte, si elle ne dispose pas dans ses compétences de principe la capacité fiscale. C'était une exigence essentielle, d'autant plus essentielle qu'elle donne à la Communauté française la crédibilité dans sa capacité d'emprunt. Et si, aujourd'hui, la Communauté française est confrontée à des difficultés dans les procédures d'emprunt ou en matière de taux d'intérêt, c'est notamment parce qu'elle ne dispose pas de tous les attributs financiers d'une autorité publique, et notamment de la capacité fiscale. Cette capacité fiscale avait été annoncée par le PS et le PSC comme une revendication essentielle, mais elle ne se retrouve pas dans l'accord et l'on constate sur ce point également une perte de l'autorité de la Communauté française.

En ce qui concerne le financement à Bruxelles, le mécanisme est tel qu'il représente le système du jackpot pour les Flamands. Cela signifie, alors qu'il n'y aura aucun besoin nouveau de financement pour les Flamands de Bruxelles, car il n'y aura aucune délégation de compétence de la Communauté flamande à la Commission communautaire flamande de Bruxelles, que chaque fois que la Commission communautaire française tirera sur la dotation de 2,6 milliards, une contrepartie sera versée à la Commission

communautaire flamande, évaluée à 20 p.c. alors que la population flamande représente 10 p.c. de la population totale de Bruxelles. Il existera donc un différentiel qui leur sera profitable. Qui plus est, comme on sait fort bien que les Flamands de Bruxelles ne sauront que faire de cet argent, ils pourront le retransférer à la Communauté flamande, et ce mécanisme n'aura pas son pendant du côté francophone. Les francophones de Bruxelles, eux, ne pourront pas transférer de l'argent à la Communauté française. Cela signifie que, demain, les Bruxellois francophones payeront la politique de présence et d'envahissement de la Communauté flamande à Bruxelles, à la suite du détournement de leur argent. Et je ne parle même pas du fait que l'on n'a pas prévu de prendre en compte dans le financement de la Communauté française la partie de l'impôt que versent les 120 000 Bruxellois francophones. Cet argent-là est définitivement acquis à la Flandre.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, je conclus. Au mois de juillet dernier, Jean-Maurice Dehousse, dans un point de vue paru dans *La Libre Belgique*, disait toutes les raisons de l'échec du premier dialogue institutionnel, celui du mois de juillet. Toutes les raisons qu'il énumérait à l'époque demeurent et sont aggravées. Toutes, même ses craintes quant à une possible fédéralisation de la sécurité sociale. Le Premier ministre Jean-Luc Dehaene a été clair dans son discours devant le congrès du CVP: cette fédéralisation est à l'étude au sein de l'INAMI. Toutes les raisons qu'avait Jean-Maurice Dehousse pour s'opposer à l'accord demeurent donc, mais aujourd'hui il acquiesce. Nous sommes dans une situation où les Wallons et les Bruxellois ont été privés non seulement de l'Etat qu'ils ont fondé, l'Etat belge, mais aussi, aujourd'hui, de la Communauté française qu'ils ont voulue. Alors, malgré le désarroi qui peut être grand, il leur reste un espoir, se donner un pays. (*Applaudissements sur les bancs FDF et PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simons pour développer son interpellation.

M. Simons. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, je voudrais signaler en introduction que mon interpellation vise l'avenir des institutions de la Communauté française et les déclarations du ministre-président, le 27 septembre dernier, et non l'accord des quatre partis de la majorité. Mon parti qui est appelé éventuellement à soutenir cet accord, y réfléchit et s'apprête à voter une première série de résolutions. Nous verrons ce que les militants en tirent comme conclusion.

Il va de soi que tout n'est pas parfait dans cet accord, mais depuis près de dix ans que je travaille avec Agalev au sein d'un bureau de coordination, je me dis qu'il est certainement plus profitable de discuter avec les Flamands, les Wallons et les Bruxellois pour essayer d'éviter les tensions inutiles, chacun faisant des compromis et ayant recours au dialogue, que de crier à la catastrophe du séparatisme et de ne rien faire pour enrayer ce qui nous y conduit tout droit aujourd'hui.

Le combat contre les nationalismes passera par les débats, les concessions mutuelles, et non par des harangues...

M. Gol. — Où sont les concessions flamandes, monsieur Simons? Quelles sont-elles?

M. Simons. — Pour cela, adressez-vous à M. Busquin. (*Colloques.*)

Mme la Présidente. — Veuillez laisser poursuivre M. Simons, je vous prie.

M. Simons. — Je m'en tiendrai donc aux déclarations du ministre et à l'avenir de nos institutions. Vous verrez que cela a un impact important dans ce qui occupe la classe politique et une partie de l'opinion.

S'agissant de l'avenir de la Communauté française, il faut veiller à garantir l'avenir des secteurs dits « non marchands » sur les plans institutionnel, financier et qualitatif. L'aspect financier est pour nous extrêmement important et nous pensons qu'un refinancement structurel doit intervenir à partir du national.

Il est vrai, comme le disait M. Gol que, comme d'autres partis, Ecolo l'avait promis lors des dernières élections, mais il est vrai aussi que le PRL n'avait rien promis dans ce domaine, parce qu'il s'en fiche...

M. Gol. — Monsieur Simons, vous dites une chose qui n'est pas.

M. Simons. — ... et nous allons y être attentifs. Cessez donc de m'interrompre, monsieur Gol. Vous dites également des choses qui ne sont pas vraies dans les journaux et, pour l'instant, je vous rappelle que c'est moi qui ai la parole et qui interpele.

Pour une fois que vous êtes présent en commission de la Communauté française! On ne vous y voit jamais! Hier encore, aucun membre du PRL n'était présent au sein des commissions du Conseil. Voilà la différence entre ceux qui prononcent de grands discours parce que la presse est présente et ceux qui font un travail concret en commission (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Voilà donc qui est dit une fois pour toutes, car j'en ai assez de vos propos et de vos attaques perpétuelles contre les gens. (*Vives protestations de M. Gol.*)

Mme la Présidente. — Je vous en prie, messieurs, M. Simons a la parole.

M. Simons. — Premièrement donc, je disais qu'il nous fallait une garantie structurelle. L'accord tel qu'il est présenté offre certes une garantie structurelle mais elle est loin d'être suffisante et n'est pas immédiate. Il est vrai aussi qu'il n'y a pas assez de moyens, c'est clair. Mais c'est structurellement un changement dans la loi de financement qui est proposé puisqu'un lien existe avec le PNB que tant les syndicats qu'Ecolo souhaitaient.

Je n'ai jamais dit que c'était suffisant, j'ai simplement souligné que c'était un changement structurel. Je sais fort bien que ce n'est pas assez.

La viabilité et la qualité financière du secteur non marchand doivent donc être garanties mieux encore.

Deuxièmement, en ce qui concerne la garantie qualitative, nous faisons partie de l'opposition et nous ne faisons aucune confiance à cet Exécutif-ci, parce que nous estimons que le ministre-président n'a pas sa place au sommet de cette Communauté. Ses déclarations tout à l'heure sur les subsides alloués aux associations sont inacceptables; prétendre que ces associations sont en partie responsables parce qu'elles rentrent leurs dossiers tardivement, relève du scandale...

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — J'ai simplement dit que certaines agissaient ainsi.

M. Simons. — ... alors même que ce ministre-président n'est pas à même de déposer un budget dans les délais pour pouvoir les subsidier à temps!

Donc, monsieur le ministre-président, vous n'avez aucun respect du travail et du qualitatif des associations.

Vos déclarations sur la culture, qui ont été attaquées par la presse, montrent à suffisance votre absence d'intérêt pour les matières communautaires et culturelles. Qualitativement, nous sommes sensibles à ces matières; la présence nombreuse des Ecolo, leurs questions régulières, leurs demandes de textes, leurs interpellations par rapport à vos déclarations montrent clairement qu'ils ne sont pas d'accord avec la politique que vous menez.

Enfin, il faut une garantie institutionnelle. Là, nous ne sommes pas d'accord avec les déclarations que vous avez faites le 27 septembre lors de la Fête de la Communauté.

Nous avons un programme précis selon lequel les matières qui doivent rester à la Communauté, sont l'enseignement, la culture, l'audiovisuel, la recherche scientifique et la politique internationale qui y est liée. C'est tout ça et pas moins que ça que nous voulons. Il ne s'agira pas d'obtenir des accords pour réduire l'importance du culturel, pour réduire l'importance de l'enseignement dans la Communauté française, accords que vous obtiendrez facilement avec les libéraux, car ils sont déjà prêts à les prendre, eux qui dirigent les provinces. M. Gol était d'accord de freiner les organisations provinciales, de reprendre l'enseignement aux provinces et le réduire à un seul enseignement. Aujourd'hui cependant, il faut tout laisser à la Communauté.

Nous avons arrêté notre programme et nous n'avons pas l'intention de marquer le moindre recul.

Je me permets de vous poser deux questions, monsieur le ministre-président *La Libre Belgique* signale que vous avez rencontré M. Picqué pour discuter de l'avenir des institutions culturelles à Bruxelles. Je ne comprends pas cette rencontre.

J'apprends par ailleurs qu'il existerait des accords avec M. Picqué pour que le Théâtre Varia soit repris par Bruxelles; le Théâtre national resterait à la Communauté française.

Je dis clairement non. Si vous voulez discuter avec nous, je tiens à dire que la Communauté française ne va pas être amoindrie de cette façon et qu'il doit y avoir unicité du débat, de la culture et de l'enseignement, y compris pour l'audiovisuel.

Quand nous apprenons par nos contacts avec de hauts placés de la RTBF qu'il existe un projet de scinder la RTBF en deux et même « en deux et des petites choses », c'est-à-dire un centre à Bruxelles et de petits centres en Wallonie — parce qu'il faut évidemment que Huy ait le sien, n'est-ce pas, madame Lizin, la demande ayant été faite clairement —, nous disons: « C'est non! » La RTBF reste avant tout l'audiovisuel de toute la Wallonie. Les francophones veulent rester unis dans une Communauté francophone. Nous ne voulons pas nous trouver au sein de toutes les petites divisions que l'on connaît actuellement à la suite des propositions différentes que les socialistes ont émises pour se trouver positionnés à l'intérieur de l'appareil.

En ce qui concerne la Communauté française, nous avons un programme et nous n'avons pas l'intention d'en sortir. J'ai dit, pour ce qui est des moyens financiers, qu'il faudrait procéder à une analyse complète et voir clairement si, oui ou non, il est possible d'apporter des modifications, si l'accord qui nous a été proposé est discutable ou pas. Je ne veux pas me prononcer maintenant pour les militants de mon parti, mais je trouve en ce qui me concerne qu'il n'y a pas assez de moyens, surtout à partir de 1993.

M. Gol. — Vous anticipez d'un an.

Mme Lizin. — Ne découragez pas les jeunes hommes, monsieur Gol. (*Exclamations et rires sur divers bancs.*)

M. Simons. — J'ai ici une déclaration syndicale intéressante: « Une division dans l'enseignement serait la mise à mal de la solidarité entre les francophones sur des matières qui leur sont communes et ne servirait qu'à isoler d'une manière plus nette encore les francophones de Bruxelles et à appauvrir un peu plus les Wallons. »

C'est ma position. Il ne faut pas diviser les compétences essentiellement culturelles, audiovisuelles et d'enseignement. Bruxelles a besoin de la Wallonie pour que la francophonie y reste vive. Et la Wallonie a besoin de Bruxelles pour garantir sa force économique et politique dans ce pays. Je pense qu'il y a deux défis culturels à relever à Bruxelles: en premier lieu, l'intégration des cultures des Belges d'origine étrangère qui y habitent, question culturelle essentielle qui relève de la Communauté française. On ne peut pas dire que les propositions concrètes aient été très brillantes à cet égard; le deuxième défi culturel important doit être de refuser l'envahissement de l'anglais à Bruxelles, langue qui, pour répondre au souci d'abandonner le bilinguisme, entraîne une neutralité culturelle qui tue la culture spécifique de notre ville. On peut aussi écrire en anglais, mais on ne peut pas écrire uniquement en anglais. Il y a là aussi un débat important à tenir. Ce débat-là est plus important parce que, pour moi, les Flamands ont réellement leur place dans cette ville de Bruxelles qui est de tout évidence bilingue.

En résumé, notre programme en matière de Communauté française est précis et nous n'avons pas l'intention de faire marche arrière. Pas de recul donc. Rappelons que, pour mener à bien ce programme, il faudra une assise financière suffisante. Cela signifie aussi des moyens au niveau national, parce que la sécurité sociale ne peut être mise à mal. C'est une de nos autres revendications essentielles.

De bonnes institutions et des moyens financiers suffisants sont nécessaires pour permettre une politique qualitative dans la gestion des matières culturelles et des secteurs associatifs. Et je le répète une fois encore, l'Exécutif actuel a fait, à cet égard, un travail qui ne nous satisfait pas du tout. Je trouve même que c'est un des plus mauvais exécutifs que nous ayons connus sur ce plan. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, plusieurs intervenants se sont inscrits dans la discussion de ces interpellations jointes.

La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, chers collègues, d'entrée de jeu, je tiens à vous dire que je n'ai nullement l'intention de répliquer à M. Monfils ou à M. Maingain. Je voudrais simplement préciser en quelques mots la position du groupe socialiste sur la forme de notre séance de cet après-midi et sur sa portée.

La forme, d'abord. Je voudrais faire remarquer au passage — si vous ne l'avez pas fait vous-même, madame la Présidente, en introduisant cette interpellation — la tolérance et la bonne foi de la majorité à propos de cette convocation urgente demandée par le PRL et, plus particulièrement, par M. Monfils. Nous avons dit oui. Nous aurions pu considérer qu'elle était prématurée. J'y reviendrai tout à l'heure. Come si nous ne savions pas que le PRL recherche les tribunes pour faire entendre ses négations, ses outrances, face à un accord qui, qu'on le veuille ou non, ne passe pas si mal l'épreuve de l'opinion publique.

M. Monfils. — Vous contestez la compétence de cette Communauté française de pouvoir discuter des problèmes des francophones de cette Communauté! Pour ma part, je suis resté dans le cadre de mon interpellation en parlant des déclarations du ministre-président et des conséquences de l'accord pour la Communauté française au niveau financier.

M. Biefnot. — Je disais donc que cet accord ne passait pas trop mal l'épreuve de l'opinion publique...

M. Monfils. — Mais allez demander dehors! Même à Ottignies, il ne passe pas!

M. Biefnot. — Même si les gens trouvent l'accord compliqué, même s'ils le comprennent mal ou partiellement, vous savez que la population est soulagée lorsque les crises se calment et quand les réconciliations et les accords paraissent possibles.

Le PRL doit incontestablement négocier de manière acrobatique le tournant de notre troisième métamorphose institutionnelle qui se fera sans lui. Quel rôle s'est-il attribué? Celui de Cassandre, d'oiseau de mauvaise augure. Il est certain que pour lui les temps sont durs.

M. Monfils. — N'avions-nous pas raison en 1989, monsieur Biefnot?

M. Gol. — Avons-nous été des oiseaux de mauvaise augure en 1989 en ce qui concerne le financement de l'enseignement? Comment peut-on vous croire aujourd'hui, vous qui disiez en 1988 que tout était parfait et que l'on s'en sortirait?

M. Biefnot. — Nous avons mille raisons de ne pas vous croire aujourd'hui!

M. Gol. — Vous déteniez la solution!

M. Biefnot. — Pendant sept longues années, vous avez décidé de mettre nos problèmes institutionnels au frigo, de refermer la plaie sur la putréfaction en croyant qu'elle allait guérir. A votre départ, les problèmes ne pouvaient que resurgir avec violence.

M. Gol. — Entre 1980 et 1987, les ressources entre francophones et Flamands n'ont changé qu'une seule fois à propos de la sidérurgie. Nous étions alors, comme vous l'avez dit en d'autres circonstances, « le couteau sur la gorge » avec la menace de faillite d'une entreprise. Mais maintenant, où se trouve la menace? Vous lâchez des dizaines de milliards, mais devant quelle menace? Excepté la possibilité de voir les Flamands encore plus mécontents et un peu plus autonomistes, ce qu'ils seront de toute façon après l'accord. M. Van den Brande a fixé à l'année 2002 l'indépendance de la Flandre. Vous avez accepté de perdre l'honneur — comme on le disait après Munich — pour ne pas avoir la guerre, mais on nous annonce déjà la guerre!

Mme la Présidente. — Poursuivez, monsieur Biefnot. M. Gol ne s'est pas inscrit dans ce débat.

M. Biefnot. — En effet. D'ailleurs, M. Gol quitte la salle et il est bien en peine de nous dire ce que le parti libéral qu'il préside aujourd'hui a apporté comme contribution à l'évolution institutionnelle entre 1980 et 1987.

Je me ferai un plaisir, dans d'autres circonstances, de lui dresser l'inventaire des hypocrisies du PRL soutenant

ses ministres nationaux dans leurs attitudes méprisantes ou conflictuelles avec la Communauté française, y compris avec leurs collègues ministres libéraux de l'Exécutif communautaire de l'époque.

M. Gol. — Pourquoi voulez-vous que l'on apporte une contribution à cette évolution institutionnelle? Chaque fois que vous y apportez une contribution, les choses vont un peu plus mal. Je ne vois vraiment pas ce qu'il y aurait de méritoire à cet égard.

M. Biefnot. — Si vous n'aviez pas choisi de refermer la plaie sur l'infection...

M. Monfils. — La Communauté était-elle en déficit de 1980 à 1985? Non, n'est-ce pas!

M. Biefnot. — ... et de mettre ce problème au frigo pendant sept longues années, peut-être n'en serions-nous pas là et vous pourriez aujourd'hui nous donner la leçon.

M. Gol. — On n'aurait peut-être pas de blocage entre Flamands, comme celui que vous avez atteint maintenant et on n'assisterait pas à la conquête de Bruxelles par les Flamands.

Mme la Présidente. — Je souhaiterais que l'on cesse d'interrompre constamment l'orateur.

Monsieur Gol, ou bien vous écoutez comme tout le monde, ou bien vous suivez votre premier mouvement.

M. Gol. — Madame la Présidente, j'étais en train de sortir lorsque...

Mme la Présidente. — Vous avez fait une fausse sortie. Poursuivez, monsieur Biefnot.

M. Biefnot. — Comme dans certaines opérettes, votre départ se prolonge, monsieur Gol; ici nous ne sommes pas au théâtre et ça ressemble fort à de la grossièreté.

M. Simons. — Je meurs, je me meurs, je vais mourir. *(Rires.)*

M. Biefnot. — Je ne voudrais pas ravalier le débat au seul débat sur la forme, mais je voudrais néanmoins revenir sur la tolérance et la bonne volonté de la majorité. En conférence des présidents, nous avons accepté que cette interpellation soit développée. Nous aurions pu décider d'attendre la rentrée du 20 octobre, celle-ci n'étant plus lointaine, d'autant plus que deux jours après les déclarations que le ministre-président a faites au cours de la fête de la Communauté française, un projet d'accord s'est dégagé au sein de la majorité sur la proposition à présenter aux deux Communautés, projet largement abordé dans le débat de cet après-midi. Dans ces conditions, nous aurions pu dire qu'« il était urgent d'attendre », compte tenu de ce nouvel élément, et d'observer les retombées de la proposition d'accord présentée par la majorité nationale, d'autant d'ailleurs que, dans le passé, lorsque vous étiez ministre-président, il est arrivé à plusieurs reprises que la minorité, considérant qu'il était urgent de convoquer le Conseil de la Communauté française, se soit en permanence heurtée à une fin de non-recevoir. Je pense notamment aux accords de Val Duchesse et de la Sainte-Catherine qui ont suscité quelque émotion.

Je vous rappelle les propos que je vous ai tenus lors de la conférence des présidents, monsieur Monfils. Vous souhaitiez interpellier le ministre sur la petite phrase contenue

dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion des fêtes de la Communauté française. Vous ne résistez cependant pas à l'envie — tout comme les autres intervenants d'ailleurs — de glisser sur le projet d'accord qui vous sera soumis en textes législatifs dès qu'il sera finalisé et surtout que les majorités spéciales nécessaires seront assurées.

M. Monfils. — Vous parlez de choses que vous ignorez puisque vous n'étiez pas présent lors de mon intervention. Je le regrette d'ailleurs pour vous car vous seriez certainement amusé. Je n'ai cependant absolument pas dépassé le cadre de mon interpellation.

Mme la Présidente. — Vous avez également parfaitement respecté le temps de parole qui vous était imparti.

M. Monfils. — Comme vous le constatez, Mme la Présidente elle-même en convient.

M. Biefnot. — Depuis la conférence des présidents, vous n'avez cependant pas manqué de modifier l'intitulé de votre interpellation.

M. Monfils. — Ce n'est pas interdit. Dois-je vous remercier de votre attitude démocratique?

M. Biefnot. — Pas du tout. Je vous avait dit que vous le feriez. Vous l'avez fait.

Quant au fond, je voudrais en revenir au libellé de votre interpellation.

M. Monfils. — Si vous parliez plutôt de votre position et de celle des socialistes à propos de cet accord « grande manne financière ».

M. Biefnot. — J'en viens à parler des déclarations du ministre-président. Sur le fond, qu'a-t-il dit? Il s'en expliquera tout à l'heure. Était-il en rupture avec l'accord de majorité, avec la déclaration d'investiture de l'Exécutif? Sur le fond, rien de ce qu'il a dit n'a pu surprendre ou stupéfier.

Mme Spaak. — C'était tout de même stupéfiant!

M. Biefnot. — Tout était dans l'air du temps. Le dégraissage sans désossage des compétences de la Communauté française était annoncé clairement depuis longtemps. Tout résidait dans la dramaturgie de l'événement. Il est probable que rien n'était innocent au niveau des choix et des conjonctions, c'est-à-dire l'identité de l'intervenant, les mots choisis et la circonstance dans laquelle ils étaient prononcés.

Mme Spaak. — Ne l'accablez pas trop, monsieur Biefnot, sinon, je finirai par prendre sa défense.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je suis d'accord avec ce que dit M. Biefnot.

M. Biefnot. — Ne transformez pas mes propos en jugement de valeur quant au contenu de cette allocution publique. *(Rires sur de nombreux bancs.)*

Je répète que tout était dans la dramaturgie de l'événement. Je veux affirmer avec un maximum de détermination le fait que mon groupe n'est nullement « caporalisé ». Personnellement, je me refuse à le « caporaliser ». Je ne joue pas ici un rôle de valet ou de « plouc » comme me l'a courtoisement dit M. Ducarme, voici peu de temps, en séance

publique. Je refuse d'être un exécuter de basses œuvres; je refuse également d'être un pierrrot lunaire naïf, inconscient et qui ne voit pas venir l'inéluctable.

M. Maingain. — Il est vrai que vous ne pouvez pas être tout à la fois. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

M. Biefnot. — C'est peut-être amusant, monsieur Maingain, mais en dehors de l'effet comique escompté, ce que vous venez de dire ne signifie pas grand-chose.

Cet accord, eu égard à l'évolution de notre Communauté, est sans doute le meilleur possible aujourd'hui, c'est-à-dire au moment où nous sommes, mais non dans l'absolu; il ne correspond pas à l'épure idéale ni au rêve sans contraintes de la planche à dessin. Il est toutefois, je le répète, le meilleur possible, concrètement, sur le terrain malaisé de la vérité et compte tenu des forces en présence. Que l'opposition hurle — elle l'a déjà fait aujourd'hui et répétera probablement ses outrances tout à l'heure, lors des répliques — à la reddition honteuse en rase campagne, à la « Bérézina » ou à l'honneur perdu des francophones, formules utilisées dans les jours passés, passe encore... L'opposition choisit son rôle et écrit elle-même son texte, quoique les outrances finissent par vider les mots de leur sens!

Ce qu'il faut dire, c'est qu'en fait, dans tous les partis wallons et plus particulièrement au PS, une majorité de militants — et pas seulement de mandataires — ont choisi d'accorder leur priorité à la Région. L'ignorer serait une sorte d'aveuglement. D'ailleurs, depuis qu'elle existe, la Région bruxelloise elle-même ne cesse de découvrir et d'affirmer son identité ainsi que sa vocation.

L'accord tel qu'il est proposé laisse à la Communauté française les fondations de son identité; ceux qui n'ont pas vu venir l'évolution étaient des aveugles. La culture, l'enseignement et l'audiovisuel constituent, en effet, le ciment de l'identité commune des Wallons et des Bruxellois francophones.

Le projet d'accord se fonde sur une Région wallonne et une Région bruxelloise fortes l'une et l'autre, investies de compétences importantes, mais ne laisse pas à la Communauté un rôle résiduel, transitoire ou provisoire, selon les appréciations, les craintes ou les mauvaises fois.

Tout en réduisant de manière considérable les compétences communautaires, sans doute au plus petit commun dénominateur entre Wallons et francophones bruxellois, le projet doit clarifier, consolider l'identité francophone et mieux situer nos deux Régions ainsi que notre Communauté dans le cadre de l'Europe.

Je suis persuadé qu'ensemble, c'est-à-dire en les additionnant, l'accord global et le plan de réforme de notre enseignement communautaire officiel donneront à la Communauté française l'assurance de sa viabilité. En ce qui concerne le plan pour l'enseignement que je viens d'évoquer, il faut être clair. Ce plan est sorti de sa boîte. L'électrochoc a été donné. Le tabou trentenaire des équilibres périlleux du Pacte scolaire a été levé. Il ne sera pas question de le rengainer. Il nous sera proposé dès que l'Exécutif l'aura adopté; nous devons en débattre.

Je suis donc persuadé que la nouvelle Communauté sera viable dans de telles conditions, non pour demeurer une sorte de périmètre constamment douloureux, contesté et vulnérable, de notre paysage commun, non pour rester le terrain de tous les combats d'arrière-garde et de toutes les stratégies strictement défensives face à « ceux du nord », mais pour être enfin le lieu des convergences, de synergies et des complémentarités — possibles! — entre les francopho-

nes, compte tenu du plus petit commun dénominateur, que nous devons définir clairement.

Il faudra en tout cas que dans tous les partis et dans tous les groupes politiques, à l'exception peut-être du FDF, nous soyons attentifs à ce que certains d'entre nous n'imaginent ou n'agissent de manière inavouable pour que cette nouvelle métamorphose de notre Communauté ne soit qu'un ultime soubresaut avant une espèce de repos éternel. A titre personnel et au nom de mon groupe, je dis ne pas pouvoir envisager une telle perspective. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme de T'Serclaes.

Mme de T'Serclaes. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, je m'en tiendrai également au sujet à l'ordre du jour, à savoir l'avenir de la Communauté française.

Quelle Communauté française voulons-nous et quel est son avenir?

C'est la question fondamentale qui est posée. Ceci n'est finalement pas un débat neuf. C'est une question que les francophones se posent depuis longtemps et à laquelle des réponses diverses ont été données. Celles-ci ont d'ailleurs évolué avec le temps dans toutes les formations politiques. Ce n'est que normal. En effet, comment l'identité francophone s'est-elle construite? Tout d'abord, en réponse à l'émergence du courant flamand au nord du pays. Ensuite, et au fur et à mesure que chacune des identités de notre pays ont gagné en autonomie, les choses ont changé. En conséquence, l'identité francophone, telle qu'elle s'est construite, a aussi évolué. Les déclarations des uns et des autres ne sont finalement que le reflet de ce débat et des courants qui traversent notre société francophone. Aujourd'hui, un pas important a été franchi, c'est vrai. A ceux qui disent que tout ceci est la fin de la Communauté française, je dis qu'ils se trompent et que c'est bien du contraire qu'il s'agit.

Le futur de notre Communauté, c'est nous, francophones, qui le déciderons ensemble à une majorité des deux tiers. J'y reviendrai.

Que voulions-nous et que voulons-nous toujours? D'abord — et il faut le rappeler —, assurer le refinancement du secteur non marchand et respecter les engagements pris en matière d'enseignement.

M. Clerfayt. — Ça, c'est raté!

Mme de T'Serclaes. — Ensuite, et dans le même temps, assurer, au travers d'une institution solide et crédible, la solidarité entre tous les francophones.

Mme Spaak. — Cela aussi, c'est raté.

Mme de T'Serclaes. — En ce qui concerne le refinancement du secteur non marchand, quelle était notre revendication? Nous voulions la ristourne de la radio-redevance et une liaison de la dotation au produit national. Ces deux éléments que nous avons voulu, nous les avons obtenus. « Ce n'est pas suffisant », disent certains. Personne n'a jamais prétendu ni même cru le contraire. Cet argent, il faut le prendre quelque part et là où on le prend, il faut le compenser. Tout le monde — sauf ceux qui ne veulent pas voir la réalité en face ou qui ne veulent pas la connaître — savait que le refinancement obtenu par le biais de l'Etat fédéral ne serait pas, quel qu'il fut, suffisant et que des moyens complémentaires devraient être trouvés.

C'est pour rendre cela possible que l'accord prévoit ce qui revient, en fait, à un décloisonnement entre les matières régionales et communautaires, la possibilité à la majorité des deux tiers, et donc sur base d'un large consensus, de transférer des matières communautaires à la Région wallonne, d'une part, et à la Commission communautaire française, d'autre part.

Il s'agit ici du second moyen de refinancement de la Communauté française et la possibilité d'assurer la viabilité de la Communauté française sur le plan financier. C'est précisément sa non-viabilité financière qui la rend si fragile aujourd'hui. C'est à cela que nous voulons mettre fin. Il est vrai qu'à ce niveau, un certain nombre d'options nouvelles ont été prises. Deux éléments n'ont plus été retenus et, premièrement, l'idée d'une fiscalité communautaire. Ceci a au moins le mérite de la simplification et de la clarté: il n'y aura pas multiplicité des niveaux de fiscalité et je m'en réjouis. Deuxièmement, le principe de la fusion au profit d'un renforcement des Régions. Il est vrai que nous étions partisans de la fusion, mais il faut reconnaître que nous n'avons jamais pu la réaliser et que, par ailleurs — et sans doute la création de la Région bruxelloise a-t-elle accéléré ce processus —, le fait régional s'est imposé de plus en plus.

M. Maingain. — Sauf en Flandre.

Mme de T'Serclaes. — Alors, plutôt que de réclamer la fusion de manière incantatoire et irréaliste et de regarder la Communauté française se détricoter tristement sous nos yeux, plutôt que de laisser sans solutions les problèmes de l'enseignement et du secteur non marchand, nous avons opté pour un mécanisme qui, c'est vrai, renforce les Régions.

Mais cela ne signifie pas, monsieur Maingain, la fin de la Communauté française, au contraire.

J'en viens à mon second point, c'est-à-dire à cet élément de l'accord qui permet à une majorité des deux tiers de transférer des matières communautaires vers la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Cela ne constitue pas, je le répète, la fin de la Communauté française, contrairement à ce que veulent faire croire certains. Pour nous, il s'agit bien du contraire. Ce moyen nous permettra de faire la clarté entre nous, francophones. Cela nous permettra de définir entre nous les bonnes raisons que nous avons de vivre ensemble, pour reprendre l'expression du rédacteur en chef d'un grand journal de la capitale. Nous croyons à la nécessité de la solidarité entre les Bruxellois francophones et les Wallons.

M. Maingain. — Tout cela était, madame. Que fallait-il changer?

Mme de T'Serclaes. — Or, telle qu'elle est aujourd'hui, monsieur Maingain, la Communauté française ne permet plus cette solidarité.

M. Clerfayt. — Il suffisait de la refinancer.

Mme de T'Serclaes. — Laisser la Communauté française en l'état revenait à la laisser mourir lentement, c'était certainement enfoncer un coin dans la solidarité entre les Bruxellois et les Wallons.

Soyez réalistes. Le FDF est un parti bruxellois et uniquement bruxellois.

M. Clerfayt. — C'est faux!

Mme de T'Serclaes. — Vous n'avez pas d'air wallonne, vous ne savez pas ce que pensent les Wallons.

Mme Spaak. — Allez donc dans les Fourons, madame.

Mme de T'Serclaes. — Pour ma part, je suis bruxelloise mais j'appartiens à un parti qui rassemble des Wallons et des Bruxellois. Je vous invite à demander aux Wallons de cette assemblée leur sentiment. (*Colloques.*)

Revenons à notre préoccupation fondamentale. Je pense plus particulièrement aux jeunes, aux handicapés, aux familles, aux personnes âgées, aux milieux culturels qui dépendent des politiques à mener par la Communauté française. Pour tous ceux qui en ont besoin, cette institution doit être forte et capable de répondre aux nombreux défis auxquels elle est confrontée.

Mme Spaak. — Que ne faut-il pas entendre!

Mme de T'Serclaes. — Nous avons besoin d'une Communauté qui aura redéfini ses objectifs et les moyens pour les mener à bien. Nous devons dire tous ensemble ce que nous voulons voir rester de compétence communautaire et avec quels moyens nous allons les assumer. On voit bien se dessiner les actes de cette solidarité. Nous devons en discuter largement, entre nous, puisque, je le répète, une majorité des deux tiers sera nécessaire.

Personnellement, et au-delà des polémiques dont certains ne semblent pas pouvoir se défaire, je pense que le débat que nous devons mener ensemble est une bonne chose pour la Communauté française. Il vaut mieux parler franchement entre nous de l'avenir de notre Communauté, voir ce que nous souhaitons garder en commun et comment en assurer le financement plutôt que de se regarder en chiens de faïence avec une Communauté française qui se désintègre petit à petit.

Et puis, surtout, posons nous la question qui doit être la base de toute notre réflexion: comment et avec quelles institutions rencontrer au mieux les problèmes vécus concrètement et quotidiennement par les francophones de notre pays? En effet, une institution n'a pas de sens si elle n'est pas capable de répondre aux problèmes des gens. A nous de l'organiser en ce sens. Pour nous, les éléments qui sont mis sur la table le permettent. A chacun, aujourd'hui, de prendre ses responsabilités à cet égard. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Moraël.

M. Moraël. — Madame la Présidente, je serai bref et me contenterai d'aborder deux points de façon à lever, le cas échéant, toute ambiguïté à la suite de l'intervention de mon chef de groupe, Henri Simons. Certains pourraient trouver normal qu'en tant que Bruxellois, il défende la Communauté française avec tant d'acharnement. D'aucuns pourraient ainsi avoir des doutes sur les véritables intentions des écologistes wallons.

J'en suis un, et je vais donc donner le sentiment de ceux que j'ai entendus jusqu'à présent.

En fait, deux thèses ont été développées à cette tribune, pour ne reprendre que les aspects les plus extrêmes. La première est celle des partisans de la fusion. L'idée est sympathique au départ, mais elle soulève trois problèmes importants. Le premier — on ne le souligne jamais — est que la fusion constitue une négation pure et simple de la Région wallonne comme espace politique, et même parfois une négation de la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, si j'ai bien entendu, il aurait mieux valu se priver de la création de la Région de Bruxelles-Capitale, attendre des temps meilleurs permettant de la construire de façon plus acceptable pour les francophones. Deuxième problème: en cas

de fusion, tout le poids financier pour assurer une série de compétences repose sur les épaules wallonnes.

M. Maingain. — C'est faux!

M. Moraël. — On peut affirmer que c'est faux, pourtant c'est la réalité.

L'essentiel du poids financier reposera sur la Région wallonne qui n'est pas particulièrement réputée pour être la région la plus riche du pays.

M. Clerfayt. — Pour changer quelque chose, il fallait modifier le statut de Bruxelles!

M. Moraël. — Troisième problème: il existe un mépris culturel pour la Wallonie qui est insupportable. Je m'adresse ici amicalement à M. Maingain sans aucune rancune, M. Maingain nie et relève n'avoir cité que des Wallons. On peut citer des gens que l'on méprise. Cela arrive tous les jours à la tribune des parlements, et ce n'est pas un problème.

Je souligne le mépris culturel pour la Wallonie non plus comme espace politique mais comme espace de vie, de culture et d'histoire. Nous ne sommes plus au XIX^e siècle: ce n'est pas une bourgeoisie francophonissime qui peut nous dire ce qu'est LA culture...

M. Maingain. — François Perin vous gêne?

M. Moraël. — Faisons le débat sur « les » cultures et organisons ces dernières à l'intérieur d'une solidarité, sans que personne ne puisse mépriser quiconque.

Je voulais surtout m'exprimer à propos de la deuxième thèse qui reste encore implicite, à part quelques débordements verbaux. C'est la thèse des partisans de la « défusion »; pour dire les choses brutalement, c'est la suppression de la Communauté française.

La position du mouvement Ecolo depuis 1987 est bien connue: c'est un renforcement de la Communauté française autour de quelques compétences essentielles, avec une revendication importante de renforcement financier. Il n'est pas indécent de reconnaître — en tout cas, je n'en éprouve aucune honte — qu'en 1987, cette position du mouvement Ecolo était probablement la recherche d'un compromis, d'un point de convergence entre différentes sensibilités: d'une part, les partisans du fait communautaire et d'autre part, les partisans du fait régional. C'est une réalité. Je pense que nous avons eu raison de procéder de la sorte. Mais depuis, nous assistons à des dérives très inquiétantes.

Lorsqu'on voit se multiplier les incantations au peuple wallon — j'emploie le singulier à dessein: « le » peuple wallon —, lorsqu'on voit des organisations de type « culturel » dont cet ouvrage est un exemple ... (*M. Moraël montre l'ouvrage « L'identité wallonne » à l'assemblée.*)

Il s'agit à la fois d'un livre et d'une exposition à Liège. Je fais partie des privilégiés qui possèdent cet ouvrage et je recommande à chacun de le commander. C'est effrayant! En fait, on réécrit l'histoire de la Wallonie. On invente même — peut-être a-t-elle existé? — une tribu: les « Walhas » qui seraient les ancêtres des Wallons. Nous avons donc une origine commune, des ancêtres communs, dont nous dérivons tous. Pas moi, car je suis immigré de la deuxième génération. Mais enfin les vrais Wallons, ceux qui font la vie de la Région wallonne, ont la chance de provenir d'une tribu ancienne, vive, vigoureuse, courageuse sans doute, héroïque, etc. Tout l'est à l'avenant. L'histoire

est réécrite. L'ouvrage ne manque pas de photos, notamment de dirigeants socialistes, y compris M. Anselme. Bref, il s'agit d'un stalinisme *soft*.

Je ne soupçonne personne ici de vouloir créer des camps de concentration pour y mettre des citoyens qui ne seraient pas de vrais Wallons ou de vouloir faire de la purification ethnique. C'est *soft*, mais c'est du stalinisme quand même...

Peut-être s'emploiera-t-on un jour au parti socialiste à effacer des têtes sur des photos, parce qu'elles détoneront dans le paysage lorsqu'on voudra retracer pour nos petits-enfants l'histoire de la Wallonie dans les années 80? C'est *soft*, mais c'est inquiétant.

M. Biefnot. — Cela ne guette pas uniquement la famille socialiste; si nous n'avons pas le monopole du cœur, nous n'avons pas non plus le monopole du reste.

M. Moraël. — Effectivement, je vous le concède.

Lorsque l'on voit certains s'auto-instituer gouvernement, président, on constate qu'une certaine mentalité se met en place par le biais d'une personnalisation outrancière autour de Guy Spitaels, dont personne ne nie les mérites ni politiques ni intellectuels. Cette personnalisation est tout à fait déplacée, ridicule et, en termes de stratégie politique, tout à fait inacceptable.

Tout cela s'opère dans un consensus mou des forces vives ou plutôt un consensus vif de forces qui sont devenues très molles... Un journaliste a d'ailleurs récemment qualifié cette situation d'imagerie d'Epinal, et j'espère que les Wallons ne sont pas prêts à l'accepter comme telle.

Nous sommes très attachés au fait régional. La Région wallonne est une réalité et c'est d'ailleurs une juxtaposition de différentes réalités. Nous ne pouvons par contre adhérer au fait national. Si certains ont l'espoir de trouver des alliés pour faire de la Région wallonne un futur embryon de petit Etat replié sur lui-même, avec une histoire réécrite et des leaders intouchables, qu'ils ne cherchent pas de notre côté; si certains veulent construire une région calibrée à leurs intérêts politiques, culturels, audiovisuels, économiques et financiers, qu'ils ne cherchent pas de notre côté.

Les propos d'Henri Simons expriment également la position des écologistes wallons. S'il s'agit de chercher des alliés pour renforcer la Communauté française autour de ses compétences essentielles comme l'audiovisuel, la culture, l'enseignement et l'éducation permanente, nous sommes prêts à apporter notre contribution, pour autant que soit prévu le renforcement financier nécessaire. Si vous croyez pouvoir trouver au mouvement Ecolo des alliés pour faire autre chose que cela, pour tuer la Communauté et créer un faux Etat wallon, vous ne nous trouverez pas à vos côtés, mais devant vous. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et FDF.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Anselme, ministre-président.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, chers collègues, je ne savais pas que dire la vérité allait soulever un tel tollé, comme si la classe politique n'avait plus l'habitude d'entendre la vérité.

Mme Spaak. — C'est votre vérité, pas la nôtre.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Ce n'est plus seulement la mienne et je vous dirai à la fin de mon intervention pourquoi j'ai estimé nécessaire de faire

cette déclaration le jour de la fête de la Communauté française.

Je n'ai pas préparé d'intervention écrite, car j'ai pensé que vous seriez fatigués par un discours supplémentaire qui n'aurait pas manqué d'être trop long. J'ai préféré prendre quelques notes et répondre en fonction des interventions que j'ai entendues et de quelques déclarations qui ont fait autant de bruit que la mienne.

M. Monfils a dit que le récent accord n'améliorait en rien le sort des francophones.

Je constate qu'il n'est pas question de la fédéralisation de la sécurité sociale.

Vous voulez faire croire que chaque fois que nous négocions, c'est pour perdre un acquis complémentaire. Voilà un acquis qui n'est pas supprimé.

Je constate que le fédéralisme est beaucoup plus important qu'auparavant. Nous sommes quelques-uns à avoir été fédéralistes. D'aucuns le sont restés. D'autres ont changé d'avis. C'est leur problème. Cela me semble relever d'une logique qui a été reconnue par tous les partis de cette assemblée à un moment déterminé. D'ailleurs certains membres siégeant dans les rangs de l'opposition étaient aussi fédéralistes que moi voici quelques années.

Un acquis fondamental de cet accord est l'autonomie pour les francophones de la Commission communautaire française à Bruxelles. En effet, c'est l'absence d'autonomie qui empêchait la solidarité réelle.

C'est ce qui a entraîné de nombreuses difficultés et aurait pu provoquer une fracture qui n'existe pour l'instant que dans les mots et les écrits mais pas dans les faits. Pour moi, cette autonomie représente donc l'acquis le plus fondamental de cet accord pour ce qui concerne le maintien d'une Communauté française. En effet, elle permettra aux francophones de déterminer eux-mêmes, seuls, souverainement, l'avenir qu'ils souhaitent connaître ensemble.

M. Maingain. — Ils ne vous le demandent pas ! Il n'y a pas une majorité de francophones à Bruxelles pour vous le demander.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — C'est votre point de vue, mais il semble devenir de moins en moins partagé.

M. Maingain. — Le PS et le PSC ne font pas la majorité à Bruxelles.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Nous en reparlerons dans quelques instants et je reprendrai quelques-unes de vos propres expressions, monsieur Maingain. Par ailleurs, il a été dit : « les Flamands ont gagné. Ils ont même obtenu plus que leurs dix points ». A ce sujet, je voudrais répéter clairement ce que les présidents du PS et du PSC ont dit avant moi : sept de ces dix points sont indéniablement des points défendus par l'ensemble des francophones.

M. Maingain. — C'est nouveau !

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je pense notamment à la suppression des doubles mandats. Ai-je entendu l'un de vous dire que nous devions continuer le système des doubles mandats ?

Je citerai encore l'élection directe des Conseils.

M. Clerfayt. — En respectant le principe de la territorialité.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Bien sûr. En ce qui vous concerne, vous menez la négociation au sein de votre parti, vous parvenez à un accord et ensuite, vous imposez...

Mme Spaak. — Nous avons négocié.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Oui, pour changer d'avis ensuite...

Mme Spaak. — Nous avons négocié un pacte qui était bien meilleur que le vôtre !

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je constate que le Pacte d'Egmont n'est pas entré dans les faits.

Mme Spaak. — Ce n'est pas de notre faute !

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Nous l'avions négocié ensemble. Je faisais partie de la commission parlementaire et croyez bien que j'ai été, l'un des premiers, mari de ne pas voir ce rapport adopté.

On pourrait ergoter sur la réforme de la Chambre et du Sénat sans inflation de mandats, j'en conviens. Il va de soi que tous les avis sont parfaitement compréhensibles et peuvent être considérés comme légitimes.

Un débat aura lieu à ce sujet dans les semaines à venir au Parlement national, dans les deux Chambres. En tout cas, sur le fond, sur le principe de l'adaptation, nous n'étions absolument pas contre cette réforme, au contraire.

Quant à l'attribution de paquets de compétences plus homogènes, c'est une mesure que nous réclamons depuis des années.

Pour ce qui concerne la Communauté française et la Région wallonne, nous avons été jusqu'à inventer l'Établissement — titre barbare, je vous l'accorde ! — mais qui cependant, a été accepté par le Conseil d'État pour essayer dans des limites raisonnables, compte tenu des modalités de transferts financiers entre la Région wallonne, d'une part, et la Communauté française, d'autre part, de permettre dans certaines matières un peu plus de cohérence qu'auparavant. Mais ce n'est certes pas la perfection.

En ce qui concerne les responsabilités financières et fiscales des Communautés et des Régions, nous les réclamons depuis des années.

Je conçois que l'on ne me trouve pas l'âme suffisamment culturelle... J'agis en fonction de mes moyens et les compétences m'intéressent davantage que l'expression. J'ai remarqué que l'on regrette toujours ceux qui partent et M. Féaux en est un exemple ! Nous avons tout simplement essayé d'avoir la possibilité d'en sortir nous-mêmes, en revendiquant la responsabilité financière que la Communauté flamande nous opposait pour éviter de nous donner la radio-télévision redevance. Dès mon arrivée à la Communauté, j'ai déclaré que nous étions preneurs d'une responsabilité financière.

Je le dis très franchement, je croyais qu'en toute logique, les fiscalités, puisqu'elles existaient de manière successive dans la Constitution et dans les lois à majorité spéciale, devaient dès lors être appliquées pour ce qui concerne notre Communauté.

Une autre logique a fini par prévaloir au fil des mois, qui me semblait pouvoir aller au moins dans le sens du parti libéral. C'est une clarification à cet égard et un non-cumul des fiscalités, de manière à ce qu'on puisse plus rapidement y voir clair.

Comme Mme de T'Serclaes l'a dit, finalement les Régions ont été choisies en termes de pouvoir fiscal. Cela ne me semble pas illogique et cela va dans le sens d'une solidarité bien comprise parce que volontaire et non imposée. Tout cela ne valait que si et pour autant que — ce qui est le cas — nous obtenions qu'au niveau de la Commission communautaire française de Bruxelles, il y ait un pouvoir décentralisé, d'une part, et des moyens financiers autonomes, d'autre part, qui ne puissent...

M. Clerfayt. — Pas du tout!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — ... qui ne puissent plus subir la contrainte d'un consensus avec la Flandre.

M. Clerfayt. — Vous avez renforcé cette contrainte.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — C'est totalement faux. Dès 1993, il y aura un milliard de droits de tirage automatiques, et ceux-ci atteindront 2,6 milliards à partir de 1995. Imaginez-vous ce que représente ce montant pour les francophones de Bruxelles! Cela représente quelque 20 milliards d'emprunt par an, parce que c'est bien par an, de manière totalement autonome. Il faut bien garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'une seule fois 2 milliards mais bien de 2 milliards par an dès 1995.

M. Maingain. — D'où viendra cet argent? Quelles seront en contrepartie les charges transférées?

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je ne dis pas qu'il faut emprunter ces 20 milliards, parce que dans ce cas, évidemment, on se trouverait bloqué pour l'avenir. Mais cela permet d'aller jusque-là, de manière autonome. Et ensuite, la Région... M. Chabert a beau dire non actuellement, l'avenir nous dira ce qu'il en est. Pour l'instant, vous m'expliquez que c'est trois fois trop peu alors que jusqu'à présent vous n'aviez rien, vous, francophones bruxellois, à l'intérieur de la Région bruxelloise. Et nous, Conseil de la Communauté française, nous n'avions rien, nous n'avions aucune possibilité de solidarité.

La seule preuve, c'est que la Région bruxelloise n'a pas pu trouver encore les 400 millions, ce que vous avez dénoncé.

M. Maingain. — Dites cela à M. Picqué, nous y sommes, quant à nous, tout disposés!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — C'est notamment pour cela que j'ai rencontré M. Picqué.

Or, cette solidarité ne pouvait être affirmée — vous en étiez totalement marri — en raison du chantage deux tiers/un tiers. Maintenant, si l'accord passe, il n'y aura plus de chantage deux tiers/un tiers, puisqu'il y a un accord 80/20. C'est exactement ce que nous-mêmes nous revendiquions, notamment dans la fiscalité.

M. Maingain. — En fait, vous vous réjouissez de n'avoir pas tout concédé!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Il faut être de bon compte et ne pas se contenter de dénoncer ce qui ne va pas, ce qui diffère d'ailleurs selon les points de vue. Il faut reconnaître aussi ce qui va. Je constate qu'il y avait impossibilité d'obtenir de la Région bruxelloise le moindre argent au-delà des 135 millions de l'an dernier, en raison du chantage deux tiers/un tiers. Ce chantage n'existera plus si l'accord passe.

La règle de 80/20 sera appliquée, c'est-à-dire ce que nous avons nous-mêmes réclamé, souhaité et adopté en décret. D'ailleurs, dans le décret budgétaire, la possibilité de taxes se basait sur cette clé de répartition. Il y a quand même là un acquis essentiel que nous revendiquions nous-mêmes.

Autre acquis important que nous revendiquions: le droit de conclure des traités internationaux.

Concernant la scission de la province de Brabant, des arguments pour et contre ont été émis dans tous les partis. Cela étant dit, je dois constater que, globalement, une majorité des Wallons la souhaitait.

Par ailleurs, plusieurs demandes flamandes n'ont pas été totalement rencontrées. Je pense notamment au démantèlement des transferts financiers de la sécurité sociale, à la scission de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde, ainsi qu'au principe de non-ingérence qui n'est pas inscrit dans l'accord. Nous gagnons, et vous estimez que c'est insuffisant.

Sur la possibilité d'expression de la périphérie et des Fourons dans nos Conseils, rien n'étant changé actuellement sur le plan national, dès lors que les membres des Conseils régionaux et communautaires sont élus de manière tout à fait autonome, il fallait bien négocier et appliquer un autre système; nous avons obtenu la possibilité d'expression. L'accord sur ce point a été considéré comme suffisamment positif par M. Happort pour qu'il ne vote pas contre.

Mme Spaak. — Quand même, monsieur le ministre-président, honnêtement, vous pourriez préciser que M. Clerfayt s'est abstenu!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Il n'y a pas que votre parti, madame. Je me souviens que dans mon propre parti, les Bruxellois francophones ont trouvé cela positif et non pas négatif. Il y a différentes manières de voir les choses et comme vous n'êtes d'accord sur rien, je conçois que vous ne soyez pas d'accord sur ce point.

M. Maingain. — Trouvez donc un autre argument, monsieur le ministre-président.

Mme Spaak. — Qu'entendez-vous par là?

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Selon M. Maingain et quelques autres, j'aurais commis un double crime. Mon premier crime serait d'avoir eu raison deux jours trop tôt. En effet, ce n'est plus de manière isolée que j'affirme que la Communauté française doit être restructurée et adaptée; quatre partis de la majorité affirment aujourd'hui qu'il leur semble que les francophones doivent pouvoir débattre eux-mêmes de l'avenir de leur propre Communauté.

Mme Spaak. — Apparemment, les Flamands s'en fichent.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Manifestement, cela veut dire que deux partis de la majorité au moins — je parlerai d'Ecolo tout à l'heure — étaient d'accord à la signature pour constater qu'il fallait discuter de l'adaptation de la Communauté française. C'est précisément ce que j'ai dit. J'y reviendrai par ailleurs.

Mon deuxième crime: ce ne sont plus les seuls partis francophones qui se sont mis d'accord entre eux. Figurez-vous — ô aberration! — que nous avons élaboré un accord avec des partis flamands! M. Maingain — à moins que la

presse n'ait interprété ses propos — prétendait qu'il fallait que les francophones décident de leur avenir. Auparavant il s'agissait des francophones seuls, aujourd'hui, ce sont également les Flamands...

M. Maingain. — C'est effectivement moi qui ai dit cela. C'est tout à fait exact pour Bruxelles. Désormais, l'avenir de la Communauté française à Bruxelles dépendra de la volonté des Flamands.

Mme de T'Serclaes. — Voyons, monsieur Maingain !

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je dis que c'est une remarque délicate. Comment voulez-vous obtenir quelque accord que ce soit en vue de modifier la Constitution, modification qui nécessite des lois, à majorité spéciale, sans les Flamands ? Il faudra un jour me l'expliquer.

Mme la Présidente. — Monsieur Maingain, vous demandez peut-être la parole tout à l'heure. En attendant, je vous demande de cesser vos remarques incessantes.

M. Maingain. — Vous pouviez agir de même avec d'autres intervenants.

Mme la Présidente. — Je l'ai demandé à tous ceux qui étaient concernés. Je ne vois donc vraiment pas pourquoi je ne pourrais pas vous demander la même chose. Par ailleurs, je souhaiterais que vous fassiez preuve de plus de révérence vis-à-vis de la présidence.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je viens d'indiquer qu'au contraire, il me semble que les francophones ont engrangé un acquis extrêmement important, à savoir la possibilité de se déterminer soi-même, sans dépendre, pour l'essentiel, de l'accord des Flamands. Nous, Exécutif, nous nous en réjouissons, même si c'est insuffisant en termes de financement. On a déjà acquis une liaison à l'évolution du produit national brut en 1993, et pleinement dès 1997. Je conçois que cela paraît insuffisant et j'espère que demain des négociations s'ouvriront à cet égard.

Nous obtenons le transfert intégral de la radio-redevance. Il est vrai qu'il ne s'agit plus d'un impôt communautaire, mais d'un impôt régional.

A mon avis, c'est parfaitement supportable dans la mesure où les Bruxellois francophones peuvent maintenant assumer la solidarité à l'égard des francophones wallons et vice versa de la même manière. Cette égalité permet une Communauté française volontaire et sur la base financière que l'on peut souhaiter. En tout cas, je me souviens que chaque fois que l'on a parlé budget, on nous disait que notre budget était faux, car nous n'étions pas assurés d'avoir la radio-redevance.

Nous avons enfin un accord, ce qui implique que, pour 1992, l'intégralité de la radio-redevance nous est d'ores et déjà acquise, c'est-à-dire 2,1 milliards supplémentaires, qui étaient déjà budgétés.

En ce qui concerne les chèques-repas, n'en parlons pas puisque, de toute façon, la compensation existe totalement.

Restent alors deux choses pour le budget 1992 : la vente des biens et les taxes.

Pour la vente des biens, je signale que nous avançons. J'ai demandé une évaluation par le comité d'acquisition. J'ai demandé également une évaluation à des sociétés

immobilières, de telle manière qu'on puisse entamer les négociations plus tôt. Celles-ci sont en cours avec la Région bruxelloise, la Cocof et la Communauté germanophone, en priorité. Il me semble que cela va dans le sens que le Conseil avait souhaité.

Voilà un des motifs pour lesquels j'ai rencontré M. Picqué, monsieur Simons. J'estimais, à la suite de vos propos et des propos du FDF, que je devais impérativement rencontrer d'abord l'Exécutif de la Région bruxelloise avant de vendre quelque bien que ce soit situé sur le territoire de la Région bruxelloise.

M. Maingain. — Un ministre est en charge de ce problème.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je donne donc la priorité à la Région bruxelloise. Il me semblait normal que je rencontre d'abord M. le ministre-président. Ne vous inquiétez pas, je n'ai pas du tout exclu M. Gosuin, que j'ai d'ailleurs déjà rencontré il y a quelques mois et que je suis prêt à rencontrer demain, s'il le souhaite, à ce sujet. Nous avons d'ailleurs décidé de créer un groupe de travail commun à son cabinet et au mien. C'est son chef de cabinet qui devait prendre l'initiative de réunir ce groupe de travail.

Je lui avais indiqué deux personnes de mon cabinet qui sont à sa disposition pour faire avancer les dossiers quand il le souhaiterait. Voulez-vous le lui rappeler ? Nous sommes à sa disposition. S'il y a des problèmes, nous en conviendrons ensemble et nous verrons quelle est la meilleure manière de les résoudre.

M. Monfils. — A vous entendre, le chef de cabinet va téléphoner pour rencontrer la servante qui va aller voir la secrétaire en vue d'organiser la réunion. Enfin, cette réunion est un élément positif !

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Ce qui est intéressant, c'est de faire avancer les dossiers. C'est la raison pour laquelle je désigne les gens qui sont à la base des dossiers ou qui peuvent les faire monter rapidement et les examiner pour conseiller le ministre de la meilleure manière possible.

Je ne suis pas Pic de la Mirandole, vous l'avez constaté, et vous non plus. Je m'entoure de conseillers et j'essaie qu'ils travaillent dans les meilleures conditions possibles. J'ai fixé la barre aux directeurs de cabinet de façon à ce que les ministres ne se téléphonent pas tous les jours. J'ai fait en sorte que les directeurs de cabinet soient accompagnés par les conseillers les plus compétents, étant donné qu'en outre on peut faire appel à l'administration.

Je ne suis pas de ceux qui croient que seuls les cabinets sont compétents.

M. Simons. — Entre l'administration de la Culture et le cabinet, il y a une grande différence.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je ne vois pas de contradiction entre elle et moi.

M. Simons. — Je n'en vois pas non plus.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Alors, vous critiquez tout autant l'administration. Elle le saura !

Mme Spaak. — Je trouve qu'on passe beaucoup de temps dans cette réunion à discuter du fonctionnement des cabinets.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Si M. Gosuin estime qu'il ne peut traiter ces problèmes qu'au niveau ministériel, vous me le direz et j'en prendrai note.

Je poursuis. J'ai donc rencontré M. Picqué et je rencontrerai bientôt M. Gosuin s'il le souhaite. Je rencontrerai également M. Moureaux. Ensemble, nous essaierons de trouver toutes les formules permettant de répondre à deux questions.

En premier lieu, dans les bâtiments dont nous avons proposé la mise en vente, quels sont ceux qui intéressent la Région bruxelloise, car elle aura une priorité absolue à cet égard! En second lieu — c'est la raison pour laquelle j'ai rencontré d'abord M. Picqué —, si on s'aligne sur la clé de répartition 80/20 qui vient d'être décidée dans l'accord, comment parviendra-t-il, d'ici la fin de l'année, à mettre à la disposition de notre Conseil de la Communauté française les 265 millions que la Région bruxelloise doit normalement fournir pour le budget de cette Communauté, en parallèle avec la Région wallonne?

M. Simons. — Vous dites avoir rencontré M. Picqué. Vous dites aussi qu'il n'y a pas de honte à signer un accord avec quatre partis dont des partis flamands. Je suis tout à fait d'accord. J'espère que M. Chabert — qui est CVP, ministre et Bruxellois, ou presque — est bien partie prenante à cet accord.

Dans l'affirmative, a-t-il signé cet accord? Dans ce cas, il y aurait effectivement une réponse. Sinon, tout cela flotte. Et on a beau rencontrer M. Picqué, cela ne donne pas de solution au blocage et à la nécessité du travail collégial de l'Exécutif.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je suis d'accord avec vous, mais nous le saurons dans quelques jours. J'ai constaté que M. Chabert avait été invité, avant le conseil des ministres, à se prononcer sur cet accord et, nous le supposons, à le ratifier. Nous en saurons plus, vous comme moi, lors des discussions en séance publique à la Chambre et au Sénat.

Mme Spaak. — Nous ne saurons rien du tout!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je ne peux pas m'engager à la place de M. Chabert. Je suppose simplement qu'il ratifiera l'accord.

Je voudrais également aborder le problème des taxes. A cet égard, un tout autre échafaudage est prévu dans l'accord à partir de 1993. Vous constaterez qu'il est dit — l'Exécutif a fait avancer les choses — que l'avis du Conseil d'Etat est parfaitement pertinent. Que dit-il? Que je peux lever ces taxes.

M. Simons. — En Wallonie.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Pas du tout.

D'après le Conseil d'Etat, je peux faire à peu près ce que je veux, forcément au moins en Wallonie et à Bruxelles. Est-ce politiquement possible? Nous en conviendrons dans quelques semaines tous ensemble à l'occasion de la discussion du budget.

M. Simons. — Ce ne sera pas uniquement à l'occasion du budget, je vous le dis très franchement!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Vous savez que je suis extrêmement ouvert.

M. Simons. — J'entends bien que votre ouverture est de plus en plus intéressante!

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je constate que, si les taxes disparaissent, la redevance n'a pas été citée dans l'accord. L'article 113 n'est pas cité en tant que tel. Je ne sais s'il s'agit d'un oubli. Il conviendra d'approfondir la question. Je reste encore hésitant aujourd'hui à cet égard. Je le signale à tout hasard.

Je signale également que 730 millions de possibilités d'emprunts complémentaires n'ont pas été utilisés jusqu'à présent dans le budget de 1992. Nous récupérons déjà cette partie-là. J'ajoute qu'en 1993, il n'y a pas de perte d'1,8 milliard de pouvoir fiscal. Les rentrées fiscales n'étaient budgétées de manière récurrente qu'à hauteur de moins de 500 millions. En effet, la taxe sur les télédistributeurs constituait un *one shot*. La perte, beaucoup moins sensible, est plus que largement compensée par l'évolution du PNB. IL faut garder cette considération à l'esprit.

Alors, si vous le permettez, j'en terminerai par ce que j'ai déclaré le 27 septembre dernier: «la Communauté française est dépassée par les faits». Je répète la même chose. Quatre partis au moins sont maintenant d'accord avec cette façon de voir et peut-être deux de plus en fonction des propos exprimés ce soir. J'ai dit la même chose que M. Eyskens, parce qu'il me semblait intéressant de reprendre l'expression de M. Eyskens, tout simplement — et nous avons applaudi vous comme moi — parce qu'on reconnaissait enfin le fait fédéral, ce pour quoi, en ce qui me concerne, je m'étais battu depuis que j'ai l'âge des réalités sociales, c'est-à-dire seize ans et demi. Cela ne voulait pas dire que la Belgique devait être supprimée, pas du tout; cela signifiait tout simplement que si elle voulait vivre, elle devait s'adapter. Elle devait s'adapter par le fédéralisme.

Il y avait deux logiques à ce moment. Je ne veux pas faire de polémique inutile. On me fait des procès d'intention permanents.

J'ai tout simplement constaté à l'époque que le fédéralisme était plus convaincant qu'un État unitaire et que l'union faisait davantage la force que ne pouvait faire l'unité. Cette référence m'a intéressé. C'est pourquoi j'ai dit exactement la même chose. Et aujourd'hui, je dis — exactement dans la même logique — que je suis pour un fédéralisme d'union. Depuis lors, je constate que M. Poulet qui représente quand même quelque chose à la Région bruxelloise... (*Exclamations de Mme Spaak et de M. Main-gain.*)

M. Simons. — Je ne suis pas toujours d'accord avec Mme Spaak, mais là, j'approuve.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — ... — M. Poulet est le président du Conseil de la Région bruxelloise, cela ne me semble pas négligeable, pour ce qui me concerne en tout cas —, a déclaré que l'accord clarifie le problème de solidarité entre francophones et qu'il est intéressant, primordial, de voir un fédéralisme à partir des Régions et non plus à partir des Communautés. Cela semble porter moins à critiques, à commentaires, comme s'il y avait une objectivité à deux vitesses, que mes propos qui disaient exactement la même chose, quelques jours avant. Je suis très heureux d'être en parfait accord avec M. Poulet. Je comprends que vous le critiquiez puisque vous n'êtes pas d'accord avec lui. Vous me permettez quand même de dire que je trouve qu'il a raison puisqu'il est d'accord avec moi. C'est logique...

M. Simons. — Monsieur le ministre-président, je ne suis pas du tout d'accord avec ce que M. Poulet a déclaré. Il

importe de bien voir ce qu'on a compris dans votre discours du 27 septembre.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je constate que M. Cerexhe vient de faire une brillante analyse, aujourd'hui, de ce que devait être un Etat fédéral au niveau de la Communauté française en quelque sorte, un fédéralisme au niveau de la Communauté française, ce que j'ai appelé tout simplement de mes vœux. M. Cerexhe dit : « Cette avancée régionaliste n'exclut pas le maintien d'une solidarité organique entre les Wallons et les Bruxellois d'expression française, qui s'exprimera à travers les institutions de la Communauté française qui devrait rester compétente en matière culturelle, d'audiovisuel et de relations internationales, ainsi que pour l'élaboration de la législation organique et des grandes options politiques et pédagogiques en matière d'enseignement. »

J'y souscris à cent pour cent. Si je n'ai pas dit exactement la même chose dans mon discours, c'est parce qu'on m'aurait reproché de prendre déjà une position définitive sur ce qui devait rester de la compétence de la Communauté française alors que notre Exécutif en débat et que nous nous exprimerons devant votre assemblée lorsque nous serons parfaitement prêts, ce qui sera le cas dans quelques semaines. J'y souscris totalement et cela ne devrait pas présenter de grandes difficultés si je lis bien le programme Ecolo qui dit exactement la même chose.

Nous avons fait un nouveau pas important en avant. Vous pouvez constater que je n'ai pas que des défauts.

Mme Spaak. — Vous êtes d'accord et avec M. Pouillet et avec M. Simons. Il y a quelque chose que je ne comprends pas !

M. Simons. — Il y a là un problème.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Ce qui m'inquiète chez vous, monsieur Simons, c'est que chaque fois que nous sommes d'accord, vous vous demandez pourquoi. Vous croyez qu'il y a là un coup fourré. Cela vous inquiète tellement que vous finiriez par ne plus souscrire à l'accord tellement vous avez peur d'être trompé. C'est une démarche assez extraordinaire ! Je vous demanderai donc de rédiger l'accord à ma place, accord que je signerai ensuite !

M. Simons. — Je suis d'accord avec le programme d'Ecolo mais M. Pouillet estime quant à lui que de nombreuses matières, autres que celles reprises dans notre programme, devaient être transférées à la Région de Bruxelles-Capitale. Il n'a pas dit que tout l'enseignement, toute la culture et tout l'audiovisuel devaient rester communautaires. Il souhaite en effet qu'une partie de l'enseignement soit régionalisée et qu'une partie de la culture soit gérée par la Cocof. Ce n'est pas la position que je défends.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Nous ne devons pas prendre position définitivement. Nous devons décider entre nous, à la majorité des deux tiers.

M. Simons. — Je suis d'accord pour dire qu'il ne faut pas de garde-fou national. Il est préférable que les francophones fixent eux-mêmes leurs limites et j'ai précisé les limites définies par mon groupe.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Je trouve cela correct et je ne vous fais donc pas de procès d'intention.

Hormis le refinancement de l'enseignement que vous estimez insuffisant, nous sommes finalement globalement

d'accord sur les résultats. Dès lors, je répète, au nom de l'Exécutif, qu'il nous appartient de voir la réalité en face et qu'il ne faut pas se gargariser de mots, comme l'a indiqué Mme de T'Serclaes.

J'ai estimé qu'un jour de fête, c'était peut-être l'occasion de reparler d'avenir, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Encore faut-il pour cela que la Communauté puisse continuer d'exister. En effet, vous conviendrez, monsieur Simons — cela rend plus difficile la tâche d'un exécutif — que c'est la première année qu'il y a un déficit structurel parfaitement annoncé, déficit que l'on tâche depuis des mois de rencontrer d'une manière ou d'une autre. Nous avons moins la possibilité que les exécutifs précédents de nous pencher sur des problèmes essentiels qui ne pourront être bien rencontrés que si nous trouvons le budget nécessaire, que si nous dégageons des masses budgétaires suffisantes. Voilà notre plus grand drame, et le mien en particulier.

M. Simons. — En tant que parlementaire, vous avez voté la loi de financement. On vous avait mis en garde alors. Je n'insisterai pas plus sur la question.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Il me semblait qu'il fallait donner un avenir à cette Communauté. Si j'avais dit que tout va bien alors que tout va mal et qu'aucune solution n'existe quant au refinancement, quels reproches aurais-je encourus ? J'ai préféré dire que je voyais la vérité en face, que l'exécutif connaissait les énormes difficultés, tout en précisant qu'il existait peut-être encore une chance de sauver la situation, à savoir de faire en sorte que la solidarité future entre francophones soit une solidarité volontaire et non imposée, car les matières ont été négociées au niveau national et le cadre défini ne semble plus adapté à la situation actuelle. Vous savez comme moi que l'on a transféré aux Communautés ce que les Flamands ont voulu que l'on transfère car ils ne voulaient pas du fait régional. Vous savez combien nous nous sommes battus pour la Région bruxelloise, région que, je le constate, le FDF ne semble pas aimer du tout.

M. Maingain. — En effet, telle qu'elle est, nous ne l'aimons pas.

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Telle qu'elle peut devenir non plus. Cela est extraordinaire. Vous expliquez que les Régions ne vous intéressent pas. Seule la Communauté compte à vos yeux.

M. Maingain. — Il y a la Région et la Communauté !

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — A présent, vous avancez la Région et la Communauté ! A ce moment-là, comme l'a dit M. Moraël, la Région wallonne n'existe plus. Cette situation est insupportable pour les Wallons. Ce problème est donc résolu. Pouvez-vous m'expliquer à quoi aboutirait la fusion si ce n'est à la disparition de la seule Région wallonne ?

M. Maingain. — N'y a-t-il donc pas de Wallons à la Communauté française ?

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Comme l'a également dit M. Moraël, en cas de fusion, il n'existerait pas de solidarité entre francophones puisque, dans la situation actuelle, en raison du chantage flamand, les Bruxellois francophones n'ont pas la possibilité de verser leur « obole » à la Communauté française.

Maintenant, au contraire, nous bloquons les Flamands. Or, lorsque nous faisons sauter le bouchon, vous

nous le reprochez. Encore une fois, votre réaction est extraordinaire. Outre le fait que les Régions existent, les francophones ont la possibilité de décider entre eux. M. Lebrun a confirmé les propos que j'ai tenus à ce sujet au nom de l'Exécutif.

Dès lors que nous avons gagné la possibilité pour les francophones d'être solidaires entre eux sur ce qu'ils souhaitent eux-mêmes, l'opération se révélait positive. C'est simplement cela que j'espérais à l'époque. Croyez-le bien, j'ignorais alors que, deux jours plus tard, possibilité serait offerte de débloquer la situation et que, demain, nous pourrions éventuellement négocier plus sérieusement et plus sereinement, armés d'une volonté commune d'aboutir.

Voilà ce que je tenais à vous dire. Je pourrais évidemment parler davantage, mais cela me semble inutile. J'ajouterai simplement qu'à mon sens, le repli résidait précisément dans le refus de s'adapter. D'autres que moi l'on dit. Il est évident que pour offrir un avenir à la Communauté, il convenait tout simplement de faire en sorte que tous les francophones soient placés sur un pied d'égalité. Avec l'accord de l'Exécutif, j'ai appelé à un nouvel équilibre, à une Communauté de projets et d'avenir. « Quelle Communauté voulons-nous ? » a demandé Mme de T'Serclaes avec raison. Si l'accord aboutit, nous pourrions précisément en décider seuls, ce qui est beaucoup plus digne et beaucoup plus responsable. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Monfils pour une réplique.

M. Monfils. — Madame la Présidente, j'éprouve le sentiment de revivre la même situation qu'il y a trois ans. En effet, nous entendons les mêmes discours triomphants, nous constatons la même attitude et la même confiance en un destin positif pour les institutions francophones et wallonnes. Or, deux ans plus tard, nous savions ce qu'il en était advenu lorsque nous avons constaté les conséquences dramatiques des lois de financement sur notre système.

Je considère néanmoins qu'une fois de plus, le ministre-président exagère un peu lorsqu'il nous donne lecture du programme flamand et nous tient le discours suivant : « Que leur avons-nous concédé ? Nous étions d'accord sur six des dix points ; le reste n'est pas important. »

L'on peut, il est vrai, monsieur le ministre-président, discuter sur le point de savoir si l'organisation nouvelle de l'Etat, fondée sur le Sénat et la Chambre, est positive ou négative. Toutefois, ce n'est pas mon point de vue. Je constate simplement, à la lecture du programme flamand, qu'environ trois points sur quatre ont été entièrement rencontrés. A ma connaissance, la revendication relative à l'élection du Conseil basée sur le principe de la territorialité a été acceptée. La revendication concernant l'acceptation par les Communautés et les Régions du principe de non-ingérence quant à leurs compétences et territoires respectifs est pratiquement acquise également. Et l'on ne peut pas dire que la représentation accordée aux personnes habitant les Fourons ou la périphérie par le biais d'un sénateur — à titre consultatif — qui ne pourra être ni bourgmestre, ni échevin, ni conseiller communal, soit une avancée considérable en la matière. Je constate par ailleurs que l'adaptation de la répartition des sièges européens sur base du nombre d'habitants est aussi une chose acquise. Il y aura donc un député européen flamand de plus.

Seules deux revendications flamandes n'ont pas été rencontrées. Il s'agit tout d'abord de la scission de l'arrondissement, qui est une suite logique de la scission de la province, demandée par les Flamands et refusée par de nombreux francophones. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les réactions qu'elle suscite en Brabant wallon. Le second point est le transfert en matière de sécurité sociale.

Des études sont en cours à cet égard et vous devrez progresser de façon significative dans ce dossier pour obtenir les voix de la *Volkswijze*, car même si les Ecolo vous soutiennent, il suffit qu'une ou deux voix vous fassent défaut au Parlement pour que ce soit l'échec de vos beaux projets...

Quel était, en fait, le but de ces négociations ? Revoir la réforme de l'Etat ou sauver la Communauté française ? On vous demandait, à vous, négociateurs, de modifier les lois de financement, et non de refaire le monde, en l'occurrence l'Etat.

En réalité, vous avez accepté les revendications flamandes parce que le parti socialiste voulait aller plus loin dans la voie du fédéralisme et ne s'est absolument pas soucié de la situation financière de la Communauté... Vous n'avez donc pas obtenu ce que les francophones demandaient, c'est-à-dire le refinancement de la Communauté. Vous avez voulu, je le répète, progresser dans la voie du fédéralisme, et avez justifié cette attitude en prétendant que c'était la seule façon de mettre un frein aux velléités de séparation.

Tout à l'heure, Mme de T'Serclaes a dit que la solidarité n'était plus possible au sein de la Communauté française. Sur quoi se base-t-elle pour affirmer cela ? Avez-vous entendu des francophones affirmer qu'ils ne pouvaient plus être solidaires dans le cadre de la Communauté ?

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Sans l'accord, cette solidarité n'était pas possible dans le chef des francophones de la Région bruxelloise ! C'est là que le bât blessait !

Mme Spaak. — Ce sont en fait vos amis politiques que vous dénoncez ainsi.

M. Maingain. — Cela traduit l'incapacité pour le PS et le PSC bruxellois de composer un front francophone au sein des institutions bruxelloises.

M. Monfils. — La question n'est pas là. Le problème de la répartition harmonieuse d'une éventuelle charge fiscale supplémentaire pour la Communauté peut se régler sans difficultés de plusieurs manières, que ce soit par le biais d'une modification au niveau national ou par certains systèmes techniques et pratiques dont je ne vais pas vous entretenir ici. La question, je le répète, n'est pas là. Je n'ai pas, quant à moi, constaté de rupture entre Bruxellois et Wallons dans le domaine culturel. C'est vous qui le dites et je suis effrayé par le genre de phrases que vous prononcez parfois. Il y a quelques jours, j'ai lu dans *La Libre Belgique* : « Je ne vois pas d'impérialisme flamand ni de grands investissements flamands à Bruxelles... »

M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif. — Mes propos ont été mal interprétés. J'ai en ma possession un enregistrement qui le prouve. Le droit de réplique ne donne lieu à une parution que trois jours plus tard malheureusement...

M. Monfils. — Depuis bien longtemps en tout cas, les efforts — notamment au point de vue culturel — sont répartis entre la Région wallonne, d'une part, et la Région bruxelloise, de l'autre. Je maintiens que c'est une bonne chose et qu'il faut essayer de soutenir ce qui existe. Je ne crois pas — j'espère que c'est également votre cas — en une culture qui se « décrète ».

J'ai lu dans le *Manifeste de la Culture wallonne* qu'il fallait des structures pour la peinture et la littérature de cette région, ce que je trouve hallucinant.

On ne va tout de même pas mettre en place, au sein de notre Communauté, pour Bruxelles, d'une part, et pour la

Wallonie, d'autre part, deux structures différentes pour subventionner les écrivains ou envoyer les peintres à l'étranger! On ne va tout de même pas prévoir deux colloques pour s'interroger sur la façon d'aider le cinéaste wallon ou le cinéaste bruxellois! C'est de la folie. C'est un repli culturel sur soi-même et je crois que ce n'est pas non plus le vœu des créateurs bruxellois et wallons.

Pourquoi y a-t-il plus de représentations musicales en Wallonie et plus de pièces de théâtre à Bruxelles? Tout simplement parce que les créateurs ont trouvé à Bruxelles et en Wallonie le terrain qui leur était nécessaire pour développer une activité musicale plus importante, du côté wallon, et une activité théâtrale plus grande, du côté bruxellois. La pire des choses est évidemment l'organisation administrative de la Culture et la décision des autorités visant à réimplanter les uns et les autres. Il s'agit là d'un débat important.

Aucune déclaration n'a donc été faite selon laquelle nous ne serions plus solidaires à la Communauté française. Je crois donc que les propos de Mme de T'Serclae sont donc totalement erronés. En réalité, vous avez voulu profiter de cette réforme de l'Etat que vous avez essayé de mettre au point, pour transférer tout à la Région et sonner le glas de la Communauté. Vous ne l'avez pas dit, monsieur le ministre-président, mais j'ai pris note des déclarations de M. Biefnot qui est tout de même le chef de groupe du PS. Il a dit: « C'est un dégraissage sans désossage » — comment un squelette peut-il encore avoir un souffle de vie? — et « la Communauté française est réduite au plus petit dénominateur commun; moins on a de pouvoirs, plus on est fort! » Ce n'est pas mal. Ainsi donc, « pauvre homme en sa maison est roi » et, par conséquent, pauvre clochard est empereur! Evidemment, du train où cela va...

M. Biefnot. — Madame la Présidente, puisque M. Monfils me cite, je préciserai que j'ai dit: « Même si la Communauté française est réduite au plus petit commun dénominateur et même si cette perspective de réduction des compétences était annoncée depuis longtemps, il m'est arrivé, à plusieurs reprises, sous la majorité précédente, d'intervenir en envisageant cette évolution, parfois d'ailleurs à la déconvenue de ce très cher M. Lagasse, avec qui j'ai fait un aussi long et agréable chemin. Tout cela était cependant annoncé dans les faits: la culture, l'enseignement, l'audiovisuel...

M. Monfils. — Dans vos faits à vous, monsieur Biefnot! Selon les faits du PS et non ceux de la population. Il est tout à fait curieux d'entendre Mme de T'Serclae composer une ode — comme toujours au PSC — à la gloire de la famille et au secteur social, alors que précisément les matières personnalisables sont condamnées dans votre accord et seront transférées à la Région. Il s'agit d'une situation complètement folle! Vous avez voulu liquider la Communauté française! Assumez donc les conséquences de vos choix. Ne dites pas ensuite que ce que vous avez dit était inscrit dans les astres; c'est vous qui l'avez inscrit dans les astres! Comme vous êtes un parti dominant et que le PSC vous suit, vous le ferez.

Il est d'ailleurs hallucinant d'entendre le PSC, pleurnichard, dire qu'il voulait la fusion mais qu'il ne peut la réaliser, n'ayant pas les deux tiers des voix à la Communauté française! Mais sans le PSC, sans le PRL et sans le FDF, vous n'avez pas non plus la majorité des deux tiers pour réaliser la « défusion », monsieur le chef de groupe du parti socialiste. Or, vous allez quand même le faire parce que le PSC a choisi de transférer le tout à la Région et de liquider la Communauté française. Je trouve tout à fait étonnant que l'on biaise dans ce débat.

On pourrait tout aussi bien vous interdire de liquider la Communauté française et d'enfoncer les Régions! Or, le

PSC ne le fait pas parce qu'il accepte votre attitude et vous suit pour toute une série de raisons. Le PSC est toujours, quand il le faut, au pouvoir; c'est sa manière de rester depuis vingt-cinq ans en votre compagnie, tout en vous trompant quelquefois — mais cela ne dure jamais longtemps.

En ce qui concerne le budget, monsieur le ministre-président, on peut présenter les choses comme l'on veut. Un fait demeure cependant: votre budget était fondé — il ne s'agit pas bien sûr d'approuver ces taxes, mais c'est vous qui décidez des recettes et des dépenses — sur un montant d'1,8 milliard, qui n'existe plus.

Vous dites: « Nous verrons bien. » Ne me refaites pas le coup du mois de juillet! La compétence fiscale des Communautés est maintenue. Elle n'est toutefois pas rendue applicable, selon l'accord. Cela signifie que vous n'y arriverez pas.

Lorsque vous dites que vous disposez d'une possibilité d'emprunt de l'ordre de 700 millions — ce n'est pas l'objet de l'interpellation —, vous savez bien que votre trésorerie est à zéro et que votre déficit est égal à 15 milliards. Je crois même que vous avez dû utiliser les 3 milliards du Fonds des bâtiments scolaires pour payer les traitements du mois.

Un de mes collègues vous a interrogé tout à l'heure à propos du secteur social. Il est clair que l'on ne paie plus parce que la trésorerie ne le permet plus. Cette situation est tout à fait catastrophique.

Vous nous dites que tout va bien et que l'accord permet de dégager les moyens financiers pour poursuivre votre route. Vous savez pourtant que tel n'est pas le cas. Les moyens sont insuffisants. La caricature de liaison au PNB que représentent les 20 p.c., c'est-à-dire les 40 milliards appelés « ancienne dotation », n'était évidemment pas ce que souhaitaient les francophones, partis de la majorité et de l'opposition confondus.

Vous avez sacrifié la Communauté française pour l'option régionale et pour la modification du destin institutionnel de la Belgique. Vous vous engagez encore plus loin dans la voie du fédéralisme.

J'en termine pour l'instant car il est manifeste que nous ne pourrions pas nous convaincre. Les mois qui viennent nous donneront probablement raison.

En conclusion, monsieur le ministre-président, et en ce qui concerne votre allocution du 27 septembre dernier, on peut tout dire et tout expliquer dans des réunions et des colloques, mais lorsqu'un ministre-président, qui est en fait le maître d'une institution, prend la parole lors d'une fête difficile pour cette institution que certains attaquent, il doit avoir à cœur de la défendre. Si tel n'est pas le cas, alors il doit partir. Si vous n'aimez pas la Communauté française dans l'état où elle se trouve, la seule chose que vous puissiez faire est de démissionner. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La discussion est close.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier ceux et celles qui se sont tenus à l'accord de la conférence des présidents et qui n'ont pas allongé les débats de façon tout à fait artificielle.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 17 h 40.*

Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

COUR D'ARBITRAGE

Le Greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil:

- l'arrêt du 9 juillet 1992 par lequel la Cour rejette les recours en annulation du décret de la Région flamande du 23 juin 1991 relatif à la protection de l'environnement contre la pollution due aux engrais;
- l'arrêt du 9 juillet 1992 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 33 de la loi du 10 février 1981 dite « de redressement relative aux pensions du secteur social » ne viole pas l'article 6 de la Constitution;
- l'arrêt du 9 juillet 1992 par lequel la Cour annule l'article 18, alinéa 1^{er}, 1^o, de la loi du 28 décembre 1990 relative à diverses dispositions fiscales et non fiscales;
- l'arrêt du 9 juillet 1992 par lequel la Cour annule l'article 215 de la loi du 29 décembre 1990 portant des dispositions sociales;
- l'arrêt du 9 juillet 1992 par lequel la Cour annule l'article 8, alinéas 2 et 3, de la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales;
- l'arrêt du 14 juillet 1992 par lequel la Cour dit pour droit que la loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique et les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat ne violent pas les articles 6 et *6bis* de la Constitution;
- le recours en annulation et la demande de suspension de l'article 55 de la loi du 28 juillet 1992 portant des dispositions fiscales et financières, introduits, notamment, par la sprl Agrivita, moyen pris de la violation des articles 6 et *6bis* de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par la Cour d'appel d'Anvers (en cause de Van Der Voort contre l'Etat belge, la Région flamande et la Communauté flamande) sur le point de savoir si le décret de la Communauté flamande du 3 mars 1976 réglant la protection des monuments et des sites ruraux et urbains viole les articles 6 et *6bis* de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le tribunal de première instance de Bruges (en cause de la SA Algemene Bouwonderneming L. Van Eeghem contre l'université de Gand et autres) sur le point de savoir si l'article 45 du décret de la Communauté flamande du 26 juin 1991 relatif à l'université de Gand excède la compétence de la Communauté flamande et viole l'article 6 de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le tribunal du travail de Liège (en cause de la SA FN Moteurs contre, entre autres, le syndicat des employés, techniciens et cadres, en abrégé SETCA) sur le point de savoir si l'article 3 de la loi du 19 mars 1991 relative aux régimes de licenciement des délégués du personnel aux conseils d'entreprise et aux comités de sécurité et d'hygiène viole les articles 6 et *6bis* de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le Conseil d'Etat (en cause de la ville de Mouscron et autres contre la Région wallonne) sur le point de savoir si l'article 17 du décret de la Région wallonne du 7 octobre 1985 relatif à la protection des eaux de surface contre la pollution viole les articles 6 et *6bis* de la Constitution;
- la question préjudicielle posée par le tribunal correctionnel de Dinant (en cause du ministère public contre C. Alexandre) sur le point de savoir si les décrets de la Région wallonne du 17 juillet 1985 et du 26 novembre 1987 modifiant le Code forestier violent les articles 6 et *6bis* de la Constitution;

- les questions préjudicielles posées par le tribunal correctionnel de Hasselt (en cause du ministère public contre, entre autres, la SA European Seat) sur le point de savoir si les articles 11, 13 et 14 de la loi du 16 mars 1971 sur le travail violent les articles 6 et *6bis* de la Constitution;

- la question préjudicielle posée par le Conseil de révision de la province de Flandre orientale (en cause de B. Dellaert) sur le point de savoir si l'article 43, § 2, des lois coordonnées sur la milice viole les articles 6 et *6bis* de la Constitution;

- les questions préjudicielles posées par la Cour de cassation (en cause de E. David contre l'Association intercommunale pour la valorisation de l'eau) et par le tribunal de première instance de Bruxelles (en cause de B. Kohner et autres contre la commune de Wemmel) sur le point de savoir si les articles 7 et 8 de la loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique violent les articles 6 et *6bis* de la Constitution;

- la question préjudicielle posée par le tribunal du travail de Bruxelles (en cause de V. Deronde contre l'asbl Familie hulp) sur le point de savoir si les articles 59 et 82 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail violent les articles 6 et *6bis* de la Constitution.